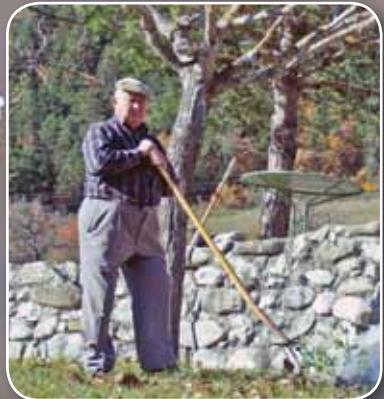


Janvier 2014

Taluyers

infos



Bulletin municipal n° 83

Sommaire

editho et conseils municipaux

• L'édito du Maire	3
• Conseils municipaux	6

commissions

18

associations

28

copamo

36

taluyers tout simplement

41

infos pratiques

50

Commission Urbanisme

Marc MIOTTO, Jean Jacques COURBON,
Guy DANIEL, Charles JULLIAN, Thierry MICHAUDON,

Commission Environnement, Cadre de vie

Charles JULLIAN, Guy DANIEL, Dominique CHAPUT,
Dominique FONS, Thierry MICHAUDON,

Commission Ecoles et Jeunesse

Odile BRACHET, Dominique CHAPUT, Yves CUBLIER,
Dominique FONS, Véronique MARY,

Commission aux Affaires Sociales

Martine TREVISANI, Dominique FONS,
Dominique CHAPUT, Véronique MARY,

Commission Animation du Village

Gérard CHOLLET, Jean Jacques COURBON,
Véronique MARY, Fabienne ROUX LAFORIE,

Commission Communication et Informations

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX, Gérard CHOLLET,
Jean Jacques COURBON, Véronique MARY,
Fabienne ROUX LAFORIE.

Direction de la Publication

Pascal Outrebon

Responsable de la Rédaction

Sylvie Roman Claveloux
avec l'aide des Commissions et Associations

Comité de lecture

la Commission Communication et
Informations, les bénévoles correcteurs et Céline

Création et impression

FBW Impressions 69440 TALUYERS



Imprimé sur papier PEFC

L'équipe municipale
vous présente tous ses voeux
pour 2014.



Elections municipales
23 et 30 mars 2014



Elections Européennes
25 mai 2014

Pensez à préparer vos procurations
en cas d'absence !



Quelle année 2014 ?

Cette nouvelle année s'ouvre en demi-teinte avec un pays qui se cherche et s'auto-flagelle souvent un peu trop ; une économie disposant de nombreux atouts mais qui peine à percevoir la fin de la crise.

De nombreux Français attendent le début d'inversion des courbes afin qu'un début de croissance redonne des perspectives d'emplois.

Nous avons besoin d'entendre que l'économie française va mieux : au-delà de la méthode Coué, une politique favorable à l'offre productive nationale, des entreprises innovantes et compétitives et qui peuvent réinvestir dans l'humain, un pouvoir d'achat revigoré par l'emploi sont peut-être le début de cette voie de redressement qui nous est promise pour 2014.

Nous nous le souhaitons à tous.

Que les Français se retrouvent sur un projet commun qui les rassemble plus qu'il ne les divise et que la flamme civique soit entretenue pour consolider le lien des citoyens avec la nation. Nos footballeurs vont au Brésil ; c'est un jeu, mais c'est toujours ça. S'ils se tiennent bien et mouillent le maillot, nous chanterons volontiers La Marseillaise avec eux.

Madame, Monsieur,

Je vous propose cet éditorial un peu long afin d'effectuer avec vous un tour d'horizon assez complet des enjeux du moment.

Bonne nouvelle : Les Jardins Pie X récompensés

Dans le cadre du Grand Prix 2013 de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône, le 2 décembre 2013 le Département du Rhône remettait un trophée aux lauréats de ce grand prix. Plus de 120 réalisations concouraient ; 28 furent choisies pour être exposées sur les grilles du Conseil Général et de la Préfecture et seuls 7 lauréats furent récompensés. Notre commune a remporté le trophée dans la catégorie « Aménagement Urbain et Paysager ».

Le jury a voulu reconnaître à cette opération le respect des éléments emblématiques du paysage de Taluyers, la qualité du travail de l'architecte paysager « Itinéraire Bis » et la volonté de la commune d'imposer un espace vert protégé de taille respectable (6 500 m²), partagé et convivial permettant des liaisons en mode doux et gardant l'esprit historique du site.

Nous pouvons être tous très fiers de cette reconnaissance par le Département.

Vers un nouveau Département du Rhône en 2015

Actuellement, le Département entame sa mutation vers un nouveau Rhône qui verra la création du Pôle Métropolitain Lyonnais (équivalent au périmètre du Grand Lyon) récupérant l'ensemble des compétences d'un Département.

L'objectif affirmé est de moderniser l'action publique et de simplifier le paysage institutionnel dans les grandes métropoles (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles pour Paris / Lyon / Marseille en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale à fin 2013).

Ainsi, le nouveau Département du Rhône va changer de périmètre pour passer de 1.7 M d'habitants à 460 000 habitants et 230 communes.

Espérons que cette grande mutation va préserver les interconnexions fortes et naturelles entre le nouveau Département et la Métropole.

C'est un nouveau Département qu'il faudra co-construire (Département / intercommunalités / communes) pour préserver la solidarité entre nous ; le Département ayant toujours été le premier partenaire des collectivités, pour l'action sociale (soins, dépendance, logement, insertion...), le développement économique (déplacements, emploi, agriculture...), le cadre de vie (collèges, culture, tourisme, associatif...).

Ce futur Département, qui prendra vie en 2015, sera composé de 13 cantons de plus grandes tailles qu'aujourd'hui (environ 35 000 à 40 000 habitants chacun).

La Réforme des rythmes scolaires

Cette réforme semble s'attacher à améliorer les rythmes d'apprentissage de l'enfant et à soutenir ainsi la réussite éducative qui s'est dégradée en France ces dernières années.

Il apparaît, en effet, que la France est en recul dans la capacité d'acquisition par les jeunes écoliers des connaissances fondamentales. Il ne faut donc pas oublier l'objectif principal de ce début de réforme ; il est de réduire l'échec scolaire et ce doit être la priorité absolue. Les enfants en difficulté ont probablement besoin de davantage d'individualisation et le passage à 4.5 jours d'école ne suffira pas. Tous les enfants n'ont pas les mêmes besoins de soutien et l'école de la République doit savoir adapter ses méthodes, ses programmes, ses effectifs et ses formations pour améliorer sa performance. La réussite de l'école, plus égalitaire, la formation professionnelle, la formation tout au long de la vie, sont des piliers majeurs de notre projet commun.

Néanmoins, un point fait consensus : le nombre de jours scolaires trop faible et, en conséquence, des jours trop chargés. Si des réformes sont probablement nécessaires pour améliorer la capacité à apprendre des jeunes Français, elles passent par le rythme et le contenu.

Pour ce qui nous est demandé aujourd'hui, les Maires attirent l'attention des pouvoirs publics sur la mise en place de cette réforme. Sur la forme, elle pose de nombreux problèmes (utilisation des locaux, taux d'encadrement et compétences à trouver, responsabilité de l'école ou de la Mairie, prise en charge financière par les contribuables ou par les parents).

Beaucoup d'incertitudes continuent à planer sur cette réforme et son efficacité par rapport à l'objectif original que j'ai rappelé

plus haut. Les élus ont obtenu une pause en cette fin d'année, propice à la réflexion et bienvenue, compte tenu de la montée des tensions depuis la rentrée, exacerbées par la grogne des parents critiques sur ses bienfaits, les pétitions des syndicats d'enseignants demandant l'abrogation du décret, ou celles des élus appelant à la désobéissance des Maires et celles des associations craignant une baisse de leur activité dans les temps extrascolaires.

Dans ce tumulte, les 16 communes de la COPAMO se sont concertées longuement pour respecter une logique commune permettant d'assurer les transports scolaires nécessaires pour certains hameaux et préserver les apports péri-éducatifs intercommunaux (apprentissage de la natation, spectacles culturels, interventions dans les classes, découverte ...).

Ainsi vont-elles toutes privilégier le choix du mercredi matin. A Taluyers, les enseignants se sont prononcés, eux aussi, pour le mercredi matin. (au niveau national, seul 1% des communes fait le choix du samedi matin).

Nos enseignants se sont prononcés, par ailleurs, pour un allègement des journées de présence à l'école. Ils souhaitent terminer l'école plus tôt et ne sont pas favorables à l'augmentation de la pause de midi, pause qui augmenterait d'autant les temps collectifs, donc la fatigue de l'enfant qui sortirait à la même heure qu'aujourd'hui.

Il nous faudrait trouver nous Commune, des solutions de garde et d'animations péri-éducatives avec un personnel nombreux et formé (environ 15 animateurs / jours, sans coupures) dont une partie disposerait du BAFA.

Au-delà de l'aspect financier, à faire supporter par les contribuables ou les parents, l'extrême majorité des communes de France savent qu'elles ne disposent pas de ces moyens humains.

Les spécialistes des rythmes de l'enfant prônent, eux aussi, de ne pas le surcharger de multiples activités et d'alléger sa journée.

Ainsi, pour toutes ces raisons et dans l'intérêt de l'enfant, nous nous dirigeons, à Taluyers, vers un allègement journalier et équilibré des temps scolaires avec :

- une matinée identique à celle d'aujourd'hui, de 8h30 à 11h30,
- un temps de midi maintenu avec reprise de la classe à 13h30 (ni réduit pour garantir le bon fonctionnement des 2 services de cantine, ni augmenté pour ne pas rallonger le temps de présence à l'école)
- une sortie de l'école à 15h45 au lieu de 16h30 aujourd'hui
- une ouverture des classes le mercredi de 8h30 à 11h30.

Nous travaillons, en parallèle, à la municipalisation de la garderie périscolaire qui prendra effet à la rentrée de septembre 2014.

Pour proposer aux enfants des activités péri-éducatives intéressantes nous avons souhaité, ici, mettre l'accent sur la mobilisation des ressources du territoire. Celles-ci peuvent exister à titre bénévole dans la population et certains d'entre vous ont peut-être des passions, des compétences particulières qu'ils aimeraient faire partager aux plus jeunes ponctuellement et de façon ludique dans le cadre d'une garderie périscolaire améliorée. N'hésitez pas à nous en faire part.

Nous avons interpelé nos associations et certaines ont déjà engagé de bonnes réflexions et nous proposent de nouvelles

activités dès 16h orientées vers les enfants des écoles maternelles et primaires.

Il s'agit d'activités ludiques, d'initiation, de découverte adaptées à ces classes d'âge.

Nous avons la chance, à Taluyers, de disposer maintenant de nouveaux locaux qui jouxtent l'environnement des écoles ainsi que d'un tissu associatif performant.

Pour des activités payantes, la collectivité s'inscrira dans cette dynamique en facilitant l'accès du plus grand nombre aux activités proposées par les associations locales et aidera soit les parents en fonction du quotient familial, soit directement les associations concernées.

Ce dispositif permettrait une grande souplesse tout en répondant à l'esprit de la réforme.

Les mois à venir permettront de l'affiner pour être prêts à la rentrée de septembre.

Trois chantiers en cours ou à venir

- la réalisation de nouvelles toilettes publiques en centre village

Ce chantier adossé au mur du parking du Prieuré avance normalement et sera terminé courant février. Nous mesurerons tous alors leur utilité et la qualité du choix des matériaux s'intégrant parfaitement au site et aux impératifs des Architectes des Bâtiments de France.

- L'extension de la cuisine et de la cantine scolaire

Le projet architectural et technique a été validé fin 2013. Nous analysons actuellement les propositions des entreprises. Les travaux commenceront à mi-février mais les travaux intérieurs du réfectoire ne commenceront qu'en juillet, quand l'école sera finie.

La livraison de l'ensemble est fixée fin août (date butoir imposée aux conditions du marché).

- La construction d'un immeuble en centre village et de l'offre commerciale.

Ces travaux débuteront en janvier et permettront d'y transférer ensuite notre Agence Postale communale et d'installer, si possible, un autre commerce pour densifier l'offre de proximité. J'en profite pour adresser tous mes encouragements à Roselyne Violet qui prend en charge l'épicerie locale après une phase de réhabilitation et de modernisation.

Elle souhaite mettre l'accent sur les produits frais et locaux et développer des services complémentaires.

Faisons-lui confiance pour continuer avec les autres commerces à donner vie à notre centre village.

Les finances de la commune à fin 2013

Un certain nombre de paramètres auraient pu faire augmenter nos dépenses de fonctionnement en 2013 (extension des locaux donc des coûts d'entretien, hausse des prix en général et des fluides en particulier, 4ème ATSEM à l'école maternelle...) mais le maintien d'une gestion très rigoureuse de nos coûts de fonctionnement aboutit à une hausse très limitée de ceux-ci : + 0.8 % par rapport à 2012.

Nous nous sommes installés, tout au long du mandat, sur un rythme assez vertueux sur ce point.

En rappel, nos dépenses réelles de fonctionnement en K€ (hors intérêts de la dette)

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013*
893	953	970	960	958	962	970

*estimation

Les recettes de fonctionnement progressent elles aussi de environ + 0.8 % (Recettes fiscales complémentaires dues à l'évolution des foyers fiscaux : + 40 000 € et perte de - 23 000 € due à la baisse des dotations de l'Etat).

Malgré nos investissements nous retrouvons, dès cette année 2013, un solde positif permettant à nouveau de faire progresser notre fond de roulement.

2014 peut être donc envisagé avec confiance ; les investissements en cours (toilettes publiques, rez de chaussée commerciaux, extension cuisine et cantine) étant parfaitement neutralisés par la vente des immeubles Poste et Ecole de Musique.

Néanmoins les collectivités doivent rester très vigilantes pour l'avenir et s'interdire d'augmenter la pression fiscale locale tout en tenant compte des nouvelles dépenses qui nous seront imposées. (nouvelles normes, hausse des prix et de la TVA, réforme des rythmes scolaires, désengagement de l'Etat sur les instructions des dossiers d'urbanisme et baisse continue des dotations) et pour Taluyers, en particulier, la municipalisation de la garderie périscolaire.

Les scrutins électoraux de 2014

En 2014, des élections municipales et européennes sont prévues en France :

- Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars.
- Les élections européennes sont fixées au dimanche 25 mai. (A noter que les élections sénatoriales sont également prévues en septembre 2014 pour renouveler la moitié des sièges du Sénat).

Attention, les règles électORALES ont changé pour les communes de 1 000 à 3 500 habitants.

En effet, la loi du 17 mai 2013 a apporté des modifications

importantes aux modalités d'élection des Conseillers Municipaux et de désignation des Conseillers Communautaires.

- Les candidats au Conseil Municipal doivent constituer une liste complète (19 pour Taluyers) et paritaire (autant d'hommes que de femmes dans un ordre alterné)

- Une autre liste apparaîtra sur le même bulletin, celle des candidats au Conseil Communautaire qui représenteront la commune à la COPAMO (3 pour Taluyers). Cette liste devra être, elle aussi, paritaire.

- La fin du panachage : La liste sera bloquée et le concitoyen ne pourra plus ajouter ou supprimer des noms.

Le vote ne pourra se faire que pour la liste complète non saturée.

- L'obtention des sièges : Le décompte des suffrages ne se fera plus par candidat mais par liste complète.

La liste obtenant la majorité absolue des suffrages exprimés obtiendra 50 % des sièges à pourvoir. Les autres sièges étant répartis entre toutes les listes à la proportionnelle, y compris celle arrivée en tête.

- Election du Maire et des adjoints : Le Maire sera élu par les nouveaux Conseillers Municipaux, les adjoints seront élus par scrutin de liste à parité hommes/femmes.

Un nouveau lien de confiance

Je vous proposerai à nouveau ma candidature en mars prochain pour prolonger mon action pour Taluyers à la tête d'une nouvelle équipe.

La liste de concitoyens qui vous sera proposée est composée de 10 élus sortants expérimentés et de 9 nouveaux candidats enthousiastes, elle comporte 10 hommes et 9 femmes.

Nous ne manquerons pas de revenir auprès de vous, dans les semaines à venir, sur notre bilan et sur nos orientations dans une période aux enjeux forts.

L'équipe Municipale et les agents de la collectivité se joignent à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Santé, petits bonheurs, projets, emploi et réussite scolaire.
Cultivons notre bien vivre ensemble à Taluyers.

Le Maire,
Pascal OUTREBON

Conseils municipaux

compte rendu du conseil municipal du lundi 26 aout 2013

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'assemblée pour deux additifs à l'ordre du jour :

- Avenant n°1 au contrat pluriannuel 2010-2014 avec le Département du Rhône
 - Demande d'arrêté attributif opération n°8 « extension du restaurant scolaire » - contrat pluriannuel 2010-2014
- Demande approuvée à l'unanimité.

• Contrat pluriannuel 2010-2014 avec le Département du Rhône - Avenant n°1

Le contrat pluriannuel 2010-2014 conclu entre la commune de Taluyers et le Département du Rhône a été décliné autour de 7 opérations :

- 1- Aménagement de la Maison des Associations
- 2- Aménagement du quartier de loisirs en terrains de sport
- 3- Espace vert Pie X, acquisition et aménagement du terrain
- 4- Construction d'un local jeunes
- 5- Achat d'un local et aménagement d'une nouvelle agence postale
- 6- Rénovation des vestiaires de foot
- 7- Bassin de rétention route de Saint Laurent d'Agny

La plupart de ces opérations sont soldées ou en voie d'être terminées.

Pour l'opération 7, l'étude relative au dossier de Loi sur l'eau, préalable à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du bassin de rétention route de Saint Laurent d'Agny, est en cours de réalisation.

De façon plus urgente, l'augmentation des effectifs au restaurant scolaire rend nécessaire un agrandissement du réfectoire et de la cuisine programmé à compter du début d'année 2014.

Compte tenu d'une programmation plus rapide de cette dernière opération, il est proposé un avenant au contrat pluriannuel 2010-2014 en remplaçant l'opération de construction du bassin de rétention par l'extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire.

En outre, le taux d'aide du Département pour les opérations des tranches 2013 et 2014 passe de 25% à 20 %, modifiant ainsi le financement des opérations concernées de façon à ce que l'enveloppe totale des subventions allouées reste la même.

André LAMOUILLE demande si l'opération de construction du bassin de rétention route de Saint Laurent d'Agny était reportée ad vitam aeternam

Marc MIOTTO précise que pour l'instant le SYSEG a la compétence pour les eaux usées et la commune a la compétence pour les eaux pluviales. Dans le cas du projet de construction du bassin de rétention, la commune de Saint Laurent d'Agny est concernée par son bassin versant, or celle-ci a transféré sa compétence eaux pluviales au SYSEG. Il convient dès lors de s'interroger sur le fait de conserver la compétence eaux pluviales pour Taluyers.

Monsieur le Maire indique qu'il serait possible de solliciter un autre contrat sur une durée plus courte car il subsiste des

interrogations sur les financements du Département. Dans ce cadre, on pourrait y intégrer la création de ce bassin de rétention. Pour l'extension de la cuisine et du réfectoire, il est rappelé que les effectifs des élèves ont augmenté, que les conditions de travail de nos agents dans la cuisine sont difficiles car celle-ci est trop exiguë. Ce projet permet de doubler la surface de la cuisine, de gagner 24 places au réfectoire et d'en améliorer l'acoustique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant n°1 au contrat pluriannuel 2010-2014,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 ainsi que tout document afférent à ce dossier

• Contrat pluriannuel 2010-2014 avec le Département du Rhône - Opération n°8 Extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire - Demande d'arrêté attributif pour l'année 2013

Dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014 conclu avec le Département du Rhône, l'opération n°8 concerne l'extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire.

Il est proposé de solliciter l'arrêté attributif pour la tranche 2013, qui répond au plan de financement suivant :

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	
Extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire	99 750 € ht

RECETTES	
Département du Rhône (20 %)	13 965 €
DET R (Etat)	29 925 €
Commune de Taluyers	55 860 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération n°8 «Extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire» pour la tranche 2013,
- SOLICITE l'arrêté attributif correspondant et l'aide financière du Département du Rhône pour cette opération dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014,

• Contrat pluriannuel 2010-2014 avec le Département du Rhône - Opération n°1 Aménagement de la Maison des Associations - Demande d'arrêté attributif pour l'année 2013

Dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014 conclu avec le Département du Rhône, l'opération n°1 concerne l'Aménagement de la Maison des Associations.

Il est proposé de solliciter l'arrêté attributif pour la tranche 2013 qui répond au plan de financement suivant :

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	
Aménagement de la Maison des Associations	260 000 €

RECETTES	
Département du Rhône (20 %)	52 000 €
Commune de Taluyers	208 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération n°1 « Aménagement de la Maison des Associations » pour la tranche 2013,
- SOLICITE l'arrêté attributif correspondant et l'aide financière du Département du Rhône pour cette opération dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014,
- CERTIFIE que le montant des travaux est inscrit au budget de l'année 2013.

• Contrat pluriannuel 2010-2014 avec le Département du Rhône - Opération n°3 Espace vert Pie X, acquisition et aménagement du terrain - Demande d'arrêté attributif pour l'année 2013

Dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014 conclu avec le Département du Rhône, l'opération n°3 concerne l'acquisition et l'aménagement des jardins Pie X.

Il est proposé de solliciter l'arrêté attributif pour la tranche 2013, qui répond au plan de financement suivant :

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	
Espace vert Pie X, Acquisition et aménagement du terrain	76 740 € HT
RECETTES	
Département du Rhône (20 %)	15 348 €
Commune de Taluyers	61 392 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération n°3 «l'acquisition et l'aménagement des jardins Pie X » pour la tranche 2013,
- SOLICITE l'arrêté attributif correspondant et l'aide financière du Département du Rhône pour cette opération dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014,

• Marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau d'activités - lot 12 Electricité - Avenant n°2

Le présent avenant n°2 d'un montant de 1 230,20 € HT concerne l'installation d'un Smart Reader qui permet la commande de l'alarme intrusion depuis les cartes, ainsi que des commandes de transpondeurs et de cartes supplémentaires.

Cet avenant n°2 porte le total du lot à 154 790,45 €, soit + 10,6 % d'augmentation du lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 2 du lot 12 - Electricité - à conclure avec l'entreprise ECOL pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier



Conseils municipaux

• Marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau d'activités - lot 16 Equipements sportifs - Avenant n°4

Le présent avenant a pour objet le traçage des jeux de boules (traçage, mise en place d'œillets dans les traverses).

Le montant de cet avenant n°4 s'élève à 985,00 € HT, cela représente une augmentation totale de 12 % du montant initial du lot et le porte à 119 934,40 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant n°4 du lot 16 - Equipements sportifs
- à conclure avec l'entreprise GREEN STYLE, pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

• Marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau d'activités - lot 17 VRD - Avenant n°5

Le présent avenant concerne la mise en place de béton balayé devant la Salle d'Animation.

Cet avenant n°5, d'un montant de 4 899,17 € HT, porte le montant du lot à 517 390,12 € HT soit une augmentation totale de 5,4 % du montant initial du lot.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE l'avenant n°5 du lot 17 - VRD - à conclure avec l'entreprise MGB, mandataire, pour le marché d'aménagement de la Maison des Associations et d'un plateau sportif,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

• Clôture comptable du budget annexe « Assainissement »

Le Conseil Municipal du 10 septembre 2012 a approuvé le transfert de la compétence assainissement collectif au SYSEG (transfert de la collecte et du contrôle des raccordements au réseau public).

Le Conseil Municipal du 17 décembre 2012 a approuvé le transfert des résultats du budget assainissement au SYSEG.

Les procès-verbaux de transfert ont été signés avec le SYSEG, par conséquent il convient de délibérer afin de prononcer la clôture comptable du budget M49 d'assainissement collectif qui se traduira par la suppression de ce budget assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la clôture du budget annexe « Assainissement » suite au transfert de compétence au SYSEG
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

• Modification du tableau des effectifs

Un Adjoint technique de 2ème classe est en charge du service des repas au restaurant scolaire et du ménage des classes deux fois par semaine (jeudi et vendredi).

A partir de la rentrée, celui-ci va également assurer le ménage des classes le mardi en fin de journée scolaire.

L'agent qui effectuait le ménage sur ce créneau a été embauché par l'association en charge du périscolaire pour assurer les activités en fin de journée.

Par conséquent, le poste d'Adjoint technique de 2ème classe voit sa durée de travail hebdomadaire passer de 18h30/35ème à 20h00/35ème.

Il est par conséquent nécessaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la modification du temps de travail hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe
- APPROUVE le tableau des effectifs qui en résulte.

• Rapport d'activités 2012 de la COPAMO

Monsieur le Maire rappelle les compétences de la Communauté de communes, présente les temps forts de l'année 2012 et les actions réalisées par les différents services communautaires. Ce rapport est disponible à l'accueil de la Mairie.

• Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Jean-Jacques COURBON présente le rapport :

- Le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la région de Millery-Mornant regroupe 10 communes pour 23 983 habitants et a délégué l'exploitation du service à VEOLIA EAU.
- Taluyers dispose de 993 abonnés au service
- Pour la facturation, l'abonnement a augmenté de 1,47 % pour la part exploitant et la part de consommation au m³ de 1,43 %. La part de la collectivité n'a pas augmenté. La part de l'agence de l'eau a augmenté de 27,04 %. Pour une facture de 120 m³ cela représente une augmentation de 1,30 % hors redevance pollution.
- Le taux d'impayés est de 0,19 %
- 106 branchements plomb ont été changés en 2012.

• Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

- Installation des extincteurs et des plans d'évacuation de la Halle active et de la Maison des Associations réalisée par l'entreprise EUROFEU, Chemin du Lortaret - Parc AKTILAND - 69300 ST PRIEST pour un montant de 1 328,20 € HT,
- Installation de stores à la Maison des Associations par l'entreprise GLASTINT 322 rue Garibaldi - 69007 LYON pour un montant de 950,18 € HT,
- Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire attribuée à APAVE, 4 rue des Draperies 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR pour un montant de 2 500,00 € HT,

- Le marché relatif à la mission de coordination en matière de Sécurité et Protection de La Santé pour les travaux d'extension de la cuisine et du restaurant scolaire et les travaux des toilettes publiques est attribué à ELYFEC SPS, 29 rue Condorcet 38090 VAULX MILIEU pour un montant respectivement de 770,00 € HT et de 920,92 € HT.

TOUR DE TABLE

Pascal OUTREBON

• La mairie a été destinatrice de courriers faisant état d'une augmentation conséquente de bus circulant dans le centre-village, suite à la réorganisation du Département. Certains arrêts ont été supprimés ce qui provoque un certain nombre d'incompréhensions. La mairie fera remonter l'information au Département.

- Une réunion d'information sur l'utilisation des locaux de la Maison des Associations « Les Passerelles » est programmée avec l'ensemble des utilisateurs, vendredi 6 septembre à 18h00.
- Le bilan des « jobs d'été » est très positif. Ces 8 jeunes gens sont conviés à un pot en mairie le 7 septembre à 11h30.

Gérard CHOLLET

• Les journées du patrimoine se dérouleront le 15 septembre

Odile BRACHET

- En attendant les travaux d'extension de la cuisine et du réfectoire, des aménagements ont été réalisés pendant l'été :
 - le bureau d'Amandine a été transféré à côté de la cuisine dans un espace aménagé à cet effet. Cela permet de rajouter une table dans la salle du restaurant et à l'agent de travailler dans de meilleures conditions
 - un réaménagement des sanitaires a été effectué pour permettre le stockage des produits d'entretien

Guy DANIEL

- Les brigades vertes sont intervenues et ont terminé les travaux programmés
- Tous les travaux prévus cet été aux écoles ont été effectués dans les délais
- SYDER : L'éclairage public de la rue et du parking du Prieuré ont été mis aux normes et installés. La consommation électrique est divisée par deux avec un éclairage plus performant. Les travaux rue de la Gaillardièrseront terminés avant la rentrée scolaire.
- Suite au contrôle de sécurité des jeux d'école et des cages du stade de foot, les travaux de mise aux normes ont été effectués.
- Visite de la commission départementale de sécurité : la Halle active a obtenu l'avis favorable mais pour la Maison des Associations il faudra attendre le 18 septembre et la levée de certaines réserves essentiellement administratives.

Marc MIOTTO

- Un nouveau conciliateur prendra ses fonctions à Mornant à partir du 1er septembre 2013. Son rôle est de trouver des solutions amiables entre deux parties à l'occasion d'un conflit civil ou commercial, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Le conciliateur de justice ne peut intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties.

Il recevra sur rendez-vous dans les locaux de la Mairie de Mornant tous les 1ers jeudis du mois de 9h à 12h et tous les 3e jeudis du mois de 14h à 17h30.

Conseils municipaux

compte rendu du conseil municipal du lundi 7 octobre 2013

• Marché de construction d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif - lot 1 Gros œuvre - Avenant n°1 en moins-value

Cet avenant n°1 correspond au différentiel entre les travaux supplémentaires et les travaux en moins-value, lié aux aléas du chantier.

Les travaux supplémentaires concernent le mur du Local jeunes prévu en bois mais qui, pour des raisons de sécurité, a dû être réalisé en agglo, le béton poreux du court de tennis couvert, la pose de drainage en pied de fondations, les tuyaux d'évacuation de la cuisine en fonte et pas en PVC, le décapage des poutres de la Salle d'Animation et un muret extérieur supplémentaire. Les travaux en moins-value intéressent l'isolation sous dallage, le béton architectonique remplacé par de l'enduit, des tabourets prévus à l'intérieur du bâtiment mais finalement positionnés à l'extérieur, la surface des murets en pierre moindre par rapport à l'estimatif.

La moins-value de l'avenant n°1 du lot 1 s'élève à - 14 499,47 € HT, soit une diminution de - 3,6 % du montant initial du lot et le porte à 386 191,90 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE l'avenant n°1 en moins value du lot n°1 Gros œuvre à conclure avec l'entreprise PAILLASSEUR pour le marché d'aménagement d'une Maison des Associations et d'un plateau sportif
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à ce dossier

• Fixation des tarifs des cautions pour les contrôles d'accès à la Maison des Associations « Les Passerelles » et aux courts de tennis

Le contrôle d'accès à la Maison des Associations « Les Passerelles » est assuré par des transpondeurs (clés électroniques) qui sont mis à disposition des membres des associations utilisatrices. Les membres du Tennis Club utilisent pour leur part des cartes magnétiques pour l'accès aux courts de tennis et à la Maison des Associations.

Aussi, compte tenu du coût d'acquisition de ces deux contrôles d'accès, il est proposé la mise en place de cautions qui s'élèvent respectivement à 40 € pour les transpondeurs et 10 € pour les cartes d'accès.

Ces cautions feront l'objet d'un titre de recette et seront encaissées.

Quand les contrôles d'accès seront rendus en mairie (arrêt d'adhésion à l'association, fin d'une saison sportive par exemple) en bon état de fonctionnement, la caution sera remboursée. Si les contrôles d'accès ont été perdus ou rendus en état de dysfonctionnement, la caution ne sera pas remboursée.

Monsieur le Maire précise que la mairie a un logiciel qui permet de programmer les transpondeurs et les cartes de manière nominative. Un devis est en cours pour installer des serrures électroniques à trois endroits supplémentaires pour permettre de contrôler l'accès à la Salle des « Barbelous », à la cuisine et la salle de la « Requinque ». Cela pour mieux canaliser les

differents utilisateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la mise en place de cautions pour les contrôles d'accès de la Maison des Associations « Les Passerelles » et les courts de tennis dans les conditions vues ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

• Autorisation de signature du contrat de réservation et de l'acte authentique d'acquisition d'un local commercial pour l'Agence Postale communale

Dans le cadre de la prochaine construction d'un immeuble situé sur la place de la Bascule au centre-village de la commune de Taluyers, le programme prévoit la réalisation de trois locaux pour des activités professionnelles au rez-de-chaussée.

L'Agence Postale communale est actuellement située dans des locaux appartenant à la commune de Taluyers mais inadaptés à sa fonction : le local est ancien, exigu, mal agencé et peu propice à la sécurité des biens et des personnes. L'agent en charge de l'accueil a été recruté et est rémunéré par la commune de Taluyers.

Afin de maintenir et développer l'activité de l'Agence Postale communale, il est impératif que des locaux adaptés, agrandis et sécurisés soient mis à disposition.

Aussi, la commune de Taluyers va acquérir un local commercial de 34,80m² pour la somme de 50 460,00 € HT, soit 60 350,16 € TTC, livré sans aménagement intérieur ni extérieur. Des travaux d'aménagement intérieur seront nécessaires.

Monsieur le Maire précise en outre qu'actuellement, la commune négocie avec le promoteur pour l'acquisition du deuxième local de 85 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE le contrat de réservation à intervenir avec la SCC Le PRIERE relatif à l'acquisition d'un local commercial pour l'installation de l'Agence Postale communale.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat de réservation ainsi que tout acte authentique relatif au dossier y afférent.

• Contrat pluriannuel 2010-2014 : demande d'arrêté attributif pour l'opération 5 « Acquisition d'un local pour l'Agence Postale communale » - tranche 2012

Par délibération en date du 15 avril 2013, et dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014 conclu avec le Département du Rhône, le Conseil Municipal a approuvé la demande d'arrêté attributif pour l'opération n°5 « Acquisition d'un local pour l'Agence Postale ».

Depuis, la commune a reçu la notification d'une subvention complémentaire de l'Etat à travers la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) qui est à prendre en compte dans la demande d'arrêté attributif du département.

Par conséquent, il est proposé de solliciter l'arrêté attributif qui répond au nouveau plan de financement suivant :

DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	
Achat d'un local et aménagement d'une nouvelle agence postale	80 000 € HT
RECETTES	
Département du Rhône (20 %)	15 909 €
DETR (Etat)	16 365 €
Commune de Taluyers	47 726 €

Monsieur le Maire indique que la Commune a également obtenu une subvention de 6 000 € de la part de Monsieur le Député Georges FENECH. Le total des subventions s'élève à 38 274 €, soit 75 % du prix d'achat HT du local (50 460,00 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ANNULE la délibération n°20130415-01 du 15 avril 2013
- APPROUVE le plan de financement de l'opération n°5 « Achat d'un local et aménagement d'une nouvelle agence postale »,
- SOLICITE l'arrêté attributif correspondant et l'aide financière du Département du Rhône pour cette opération dans le cadre du contrat pluriannuel 2010-2014,

• Autorisation de signature du permis de construire relatif à l'extension de la cuisine et du réfectoire du restaurant scolaire

A - Le projet

Les effectifs du groupe scolaire de Taluyers sont en augmentation depuis quelques années avec pour conséquence un nombre d'élèves déjeunant au restaurant scolaire qui suit la même évolution. Les structures actuelles, qui datent de 1991, ne sont plus adaptées et sont limitées en terme d'organisation, de préparation des repas, d'accueil et d'encadrement des enfants.

Le projet consiste d'une part à agrandir la cuisine d'une surface supplémentaire de 17 m² et d'autre part, d'augmenter la surface du réfectoire de 30 m². Une étude acoustique est en outre incluse dans l'étude du projet. La façade actuelle de la cantine et de la cuisine forme un retrait où l'on viendra caler l'extension. La nouvelle façade s'implantera environ 3m50 en avant de la façade actuelle.

B - Les objectifs

Le but est d'abord d'améliorer l'accueil, le service et l'encadrement des enfants pendant les deux services de la pause méridienne, avec un réfectoire plus spacieux et mieux agencé.

Ensuite, ce projet doit permettre la préparation des repas dans des meilleures conditions d'hygiène et de sécurité avec la possibilité de mettre en place le principe de « marche en avant », organisation consistant à ce qu'il n'y ait aucune possibilité de retour ni de croisement entre le « secteur des produits propres » et le « secteur des produits souillés ».

La consultation pour le choix des entreprises qui seront retenues pour ces travaux se déroulera en fin d'année. Les travaux débuteront à partir de janvier 2014, pour une durée prévisionnelle d'environ 5 mois.

Monsieur le Maire indique que toutes les dispositions seront prises pour que l'exécution de ces travaux réalisés en site occupé se déroule dans les meilleures conditions de sécurité. Les travaux touchant l'infrastructure existante seront programmés pendant les vacances scolaires et si besoin, la salle des Barbelous à la Maison des Associations sera utilisée puisqu'elle dispose d'une cuisine à proximité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE le permis de construire relatif à l'extension du restaurant scolaire du groupe scolaire « Le Courlis Cendré »

• Modification du tableau des effectifs - création de poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps incomplet

L'accroissement des effectifs du restaurant scolaire a rendu nécessaire le renforcement de l'équipe pour assurer un meilleur encadrement pour le service des repas et la surveillance des élèves de l'école élémentaire dans la cour.

De plus, l'ouverture de la Maison des Associations depuis la rentrée scolaire nécessite du temps de ménage pour les différentes salles, les communs et les sanitaires.

Par conséquent, il est proposé la création d'un poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (14,5/35ème).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE la création du poste d'Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet (14,5/35ème)
- APPROUVE le tableau des effectifs qui en résulte.

• Convention de mise à disposition du local jeunes à la COPAMO et à l'association Loisirs Temps Jeunes

Dans le cadre de la modification de la compétence Jeunesse effective au 1er juillet 2010, la COPAMO bénéficie d'une mise à disposition de locaux et d'équipements communaux nécessaires au bon fonctionnement des activités annuelles et saisonnières à destination des jeunes du territoire intercommunal âgés de 9 à 17 ans.

La présente convention a pour objet la mise à disposition à l'Association accueillant les enfants inscrits au périscolaire, du nouveau local jeunes rue de la Gaillardière, destiné au préalable, à accueillir les jeunes du territoire âgés de 9 à 17 ans. La présente convention est conclue pour une durée allant jusqu'au 3 juillet 2014 inclus.

Conseils municipaux

Les périodes de mise à disposition de ce local à l'Association sont définies de la façon suivante durant les périodes scolaires :

- Tous les lundis de 16 h 30 à 18 h 30,
- Tous les mardis de 16 h 30 à 18 h 30,
- Tous les jeudis de 16 h 30 à 18 h 30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention tripartite de mise à disposition du local jeunes à la COPAMO et à l'association Loisirs Temps Jeunes pour l'année scolaire 2013-2014
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer.

• Transfert de la compétence « Eaux pluviales » au SYndicat pour la Station d'Epuration de Givors (SYSEG)

Il est rappelé que la commune adhère au Syndicat pour la Station d'Epuration de Givors (SYSEG) pour les compétences suivantes :

- Assainissement collectif,
- Assainissement non collectif

Ce transfert permettrait de bénéficier d'une gestion optimisée et globale des réseaux d'eaux usées (compétence déjà transférée) et d'eaux pluviales sur des secteurs où ils sont parfois imbriqués.

Il est proposé l'adhésion de la commune de Taluyers à la compétence Eaux Pluviales du Syndicat pour la Station d'Epuration de Givors (SYSEG) à la date du 1er janvier 2014.

Monsieur le Maire précise que la commune a souhaité prendre le temps de la réflexion avant ce transfert qui est souhaitable notamment du fait de la cohérence d'une gestion des eaux pluviales à l'échelle d'un bassin et pas seulement à l'échelle communale, du fait de pouvoir bénéficier de l'ingénierie du SYSEG, d'autant plus dans le cadre de réseaux unitaires eaux usées/eaux pluviales.

Marc MIOTTO indique que plusieurs points plaident également en faveur de ce transfert avec en premier lieu la problématique de Délégation de Service Public qui a été transférée au SYSEG en même temps que la compétence Assainissement collectif.

Or, cette DSP concerne les eaux usées et les eaux pluviales. En deuxième lieu, le projet de bassin de rétention route de Saint Laurent d'Agny nécessite une collaboration étroite entre Taluyers et Saint Laurent d'Agny. Or, cette dernière a transféré sa compétence eaux pluviales au SYSEG. Le SYSEG va entreprendre un audit sur toutes les communes de son périmètre sur les réseaux unitaires pour à terme établir un schéma directeur pour limiter les eaux claires parasites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2012 318-0007 du 13 novembre 2012 relatif à la modification des statuts et compétences du syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG),

- APPROUVE l'adhésion de la commune de Taluyers à la compétence Eaux Pluviales du Syndicat pour la Station d'Epuration de Givors (SYSEG) à compter du 1er janvier 2014
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

• Compte-rendu des décisions prises sur délégation

- Renouvellement d'un poteau d'incendie par l'entreprise VEOLIA pour un montant de 1 806,20 € TTC
- Renouvellement d'un poteau d'incendie par l'entreprise VEOLIA pour un montant de 1 642,66 € TTC
- Achat de 3 PC pour les écoles par l'entreprise FLEXINFO pour un montant de 1 997,10 € TTC

TOUR DE TABLE

Charles JULLIAN

- La vidange du lac de Combe-Gibert est programmée du 01/11 jusqu'au mois de mars 2014, l'accès y sera interdit au public.

Marc MIOTTO

- Suite à la fête foraine, le parking a été rendu impropre à l'utilisation. Il est rappelé que cette manifestation est gérée par l'association du Sou des Ecoles. Pour l'année prochaine il convient de s'interroger sur la possibilité de demander des chèques de caution aux forains.
- Une réunion s'est déroulée le 3 octobre dernier avec le cabinet AUA pour la révision du PLU et la présentation du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Les prochaines rencontres sont programmées le 8/11 et le 17/12 avec les personnes publiques associées.

Jean-Jacques COURBON

- Demande si des supports pour les vélos à la Maison des Associations sont prévus.

Monsieur le Maire indique que le support est commandé et que des arceaux pour vélos seront installés à l'entrée de la Maison des Associations pour favoriser les modes doux.



FLEURS NATURELLES, ARTIFICIELLES, COMPOSITIONS BAPTEME, MARIAGE, DECES

FLEURISTE MARBRIER GÉRARD BIZE

265A RUE DE LA GRANGE – 69440 TALUYERS
TEL : 04.78.48.25.11 - 06.22.07.91.20

TOUS ARTICLES FUNÉRAIRES

- POSE MONUMENT DANS TOUTES COMMUNES

Thierry MICHAUDON

- Un re-profilage du chemin des tuileries a été effectué par les agents communaux
- Pour le chemin de la Rosette, on est dans l'attente des budgets COPAMO pour un bicouche.
- Deux courriers ont été reçus en mairie pour des plaintes sur la vitesse rue de la Gaillardi  re. Avec les bus qui passent et le flux des parents d'  l  ves, il pourrait   tre mis en place une priorit  e droite au niveau de la rue de la B  nichonni  re.

Monsieur le Maire indique que si des concitoyens alertent la mairie, il convient de s'interroger sur de possibles solutions, d'autant plus avec la pr  sence des   cole  s. Il est d  cid   de la mise en « zone 30 » de toute la rue de la Gaillardi  re. Plus g  n  ralement et quel que soit le sujet de l'interpellation, les   lus se doivent de r  pondre aux concitoyens.

Dominique FONS

- Les chiffres du ch  mage sur le territoire de la COPAMO font   tat d'une augmentation de +13% avec de r  elles difficult  s pour les seniors. Des entreprises ont indiqu   avoir des difficult  s pour trouver du personnel, certaines ont mis plus de 6 mois pour trouver des postes

Martine TREVISANI

- La distribution des colis de No  l est pr  vue le 14/12
- Du 21 au 26 octobre aura lieu la semaine bleue    destination des personnes âg  es avec de nombreuses activit  s pr  vues    Mornant.

Odile BRACHET

- Dates des conseils d'  cole :
- 5/11 en maternelle et 7/11 en   lementaire
- 25/03/2014 commun aux deux   cole  s
- 17/06/2014 en maternelle et 19/06 en   lementaire
- Jeudi 10 octobre    20H30 Conf  rences sur les biorythmes    la salle Jean Carmet    Mornant.
- Jeunesse : l'animatrice dispose d'un groupe de coll  giens au local avec lequel tout se passe bien
- P  riscolaire : une r  union avec l'association qui g  re le p  riscolaire est pr  vue le 17/10



Conseils municipaux

compte rendu du conseil municipal du lundi 9 décembre 2013

Monsieur le Maire introduit la séance en souhaitant rendre hommage à Nelson Mandela : « Il y a peu de personnages comme lui qui ont marqué leur époque à ce point, comme ce fut le cas pour Gandhi pour la non-violence ou Lincoln pour l'abolition de l'esclavage. Après la résistance à l'oppression et à force de courage et de réflexion il a su effacer la haine pour prôner l'union de son peuple et la tolérance ; cela dépasse bien le cadre de l'Afrique du Sud. »

Il précise par ailleurs que la commune concourrait avec la réalisation des jardins Pie X au Grand Prix 2013 de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône. Seuls 7 trophées ont été remis sur 120 projets analysés et Taluyers a reçu cette distinction dans la catégorie « Aménagement urbain et Paysager ». Le jury a voulu reconnaître cette opération d'aménagement d'envergure qui permet un espace de respiration au centre-village et qui réunit à la fois le souci pédagogique, la diversité des espèces et l'idée du jardin potager qui reprend des éléments emblématiques du paysage de Taluyers.

Régime indemnitaire des agents - modalités d'application de l'IAT

La rémunération des fonctionnaires territoriaux est constituée :

- des éléments obligatoires de rémunération (traitement indiciaire, éventuellement NBI, supplément familial de traitement)
- du régime indemnitaire, facultatif.

Les principes qui régissent le régime indemnitaire sont :

- la compétence de l'organe délibérant pour l'instauration des différentes primes, leur nature, leurs conditions d'attribution
- la parité avec la fonction publique de l'Etat ;
- le fondement législatif et réglementaire ;
- la compétence de l'autorité territoriale pour fixer les taux individuels compte tenu des montants et des critères prévus par délibération.

Sont concernés les agents stagiaires et titulaires, à temps complet, non complet ou partiel au prorata de leur durée d'emploi. Les agents non titulaires peuvent être concernés sur décision explicite de l'organe délibérant. Les agents recrutés pour un acte déterminé ou en situation de collaborateur occasionnel, ainsi que les agents recrutés sur la base d'un contrat aidé relevant du droit privé (contrat d'apprentissage par exemple) ne sont pas concernés.

Par délibération du 21 novembre 2011, les critères d'attribution suivants étaient approuvés :

Il y a deux notations par an, une première au mois de juin pour le premier semestre et une deuxième en décembre pour le deuxième semestre.

Après usage, il s'avère nécessaire de prendre en compte d'une part, la particularité du poste et ainsi adapter la pondération des critères en fonction de celle-ci et d'autre part, d'envisager une révision des modalités de calcul.

Jusqu'alors, la notation s'appliquait intégralement sur une base déterminée (13ème mois) avec des notations qui n'étaient plus

vraiment adaptées à la réalité, impactant directement le salaire des agents.

Il est proposé de modifier le calcul de l'IAT et de l'établir avec une base fixe correspondant à 50 % du 13ème mois théorique, garantissant ainsi une part du régime indemnitaire, la notation portant sur 55 % de ce dernier, permettant une plus grande marge de manœuvre avec une amplitude de notes plus cohérentes et aptes à servir d'outil de management.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- APPROUVE les modalités d'application de calcul de l'IAT telles que décrites ci-dessus

Contrat de réservation d'un local commercial

Dans le cadre de la prochaine construction d'un immeuble situé sur la place de la Bascule au centre-village de la commune de Taluyers, le programme prévoit la réalisation de trois locaux pour des activités professionnelles au rez-de-chaussée.

La commune de Taluyers a réservé l'acquisition d'un premier local de 35 m² pour permettre l'installation de l'agence postale communale.

Après plusieurs échanges avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais, compétente en matière de développement économique, et afin de « maîtriser » la nature du commerce susceptible d'occuper ce local, la commune a décidé de se positionner afin d'acquérir cet espace de 85 m², brut de béton. Le coût d'acquisition est fixé à 141 600,42 € TTC, soit 118 395,00 € HT.

La volonté communale est de structurer et densifier son tissu commercial en permettant le développement d'un commerce de proximité, complémentaire des professionnels existants. Des contacts sont noués avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Rhône, via la COPAMO, afin de promouvoir la disponibilité de ce local et mettre en relation la mairie avec un locataire éventuel.

Monsieur le Maire rappelle que le coût d'acquisition du local pour l'agence postale est financé par des subventions à hauteur de 75 %. Pour ce local, la vente de l'appartement au dessus de la Poste, la vente du bâtiment qui accueillait l'école de musique et le local jeunes ainsi que le terrain d'assiette du projet permettent d'autofinancer cette acquisition ainsi que la construction des toilettes publiques.

André LAMOUILLE indique que cette possibilité de maîtriser le commerce est très intéressante. Il pourrait y avoir un système de leasing

Monsieur le Maire précise qu'il est important de maîtriser l'avenir de ce local pour que sa destination soit prioritairement commerciale, donc son acquisition relève de notre responsabilité. Une pharmacie est souvent évoquée ; actuellement il faut 2 500 habitants, ce qui n'est pas encore le cas actuellement à Taluyers. Il faut maintenant être efficace sur la recherche d'un commerce qui soit intéressant pour les talusiens.

Vu l'Avis des Domaines en date du 28 octobre 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le contrat de réservation à intervenir avec la SCC Le PRIEURÉ relatif à l'acquisition d'un local commercial d'une surface d'environ 85 m² comme indiqué ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat de réservation ainsi que tout acte authentique relatif au dossier y afférent.

Transfert des PLU des communes aux intercommunalités

Dans la première version du projet de loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR), l'article 63 prévoyait que les communautés d'agglomérations et de communes deviennent compétentes de plein droit en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme).

A travers l'Association des Maires de France, de nombreux élus ruraux se sont inquiétés d'un tel transfert automatique, sans aucune consultation des conseils municipaux et sans aucun débat en leur sein, rappelant que si ce dispositif était adopté, cela obligierait les communes à renoncer à la gestion du plan local d'urbanisme avec lequel elles gèrent l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés.

Cet article 63 a été adopté par le Sénat le 25 octobre 2013 et amendé : le transfert sera effectif le 1er jour de la 3ème année suivant celui de la publication de la loi, avec une minorité de blocage (un quart des communes représentant au moins 10 % de la population peuvent s'opposer à ce transfert).

Avant son adoption définitive devant l'Assemblée Nationale, le conseil municipal de Taluyers souhaite, à travers cette motion, exprimer son opposition à tout transfert qui aurait un caractère obligatoire.

Les maires doivent pouvoir conserver, s'ils le souhaitent, la compétence essentielle « urbanisme », afin de rester maîtres de la gestion et du développement de leur commune en toute

responsabilité. Le PLU de Taluyers est déjà très encadré par des structures supra communales telles que la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) et le SCOT de l'Ouest Lyonnais. Toutefois, lorsque les enjeux le justifient, au sein d'un périmètre pertinent ou sur des thématiques telles que la préservation des espaces naturels ou agricoles, les déplacements et le développement des zones d'activités économiques, une approche intercommunale de l'urbanisme peut être encouragée.

Mr le Maire précise que le Sénat, qui est sensible aux arguments développés par les Maires, a imposé cette minorité de blocage. André LAMOUILLE indique que quand les transferts de compétence ont lieu, les communes ne sont pas toujours gagnantes.

Monsieur le Maire ajoute qu'en pratique, quand les élus de Taluyers travaillent sur la révision en cours du PLU pour le rendre compatible aux dispositions du Grenelle de l'Environnement et du SCOT, les réunions avec le bureau d'études sont efficaces dans la mesure où ses interlocuteurs sont des élus qui connaissent parfaitement leur commune et qui sont le mieux à même de proposer des orientations d'aménagement pertinentes. On peut s'interroger sur la manière de gérer 16 PLU. Une réunion a eu lieu la semaine dernière avec la DDT et le Syndicat de l'Ouest Lyonnais qui pilote le SCOT; les arguments, qui leur ont été apportés à ce sujet les ont sensibilisés à la nécessité d'une maîtrise des PLU par les communes. A l'échelle nationale, certaines petites communes n'ont pas de POS ou de PLU, uniquement une carte communale. A ce niveau, il peut être pertinent que l'intercommunalité puisse gérer. Par contre, à l'échelle de Taluyers, Saint Laurent d'Agny, Orlénas ou Mornant, la taille des communes est suffisante pour que la gestion des PLU reste communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE la motion relative au transfert des PLU des communes aux intercommunalités comme vue ci-dessus

Extinction nocturne de l'éclairage public à titre expérimental

A- Le contexte

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dispose dans son article 41 « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ».

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage.

Pour Taluyers, c'est le Syndicat Départemental d'Électricité du Rhône (SYDER), qui est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. La participation financière de la commune au SYDER pour l'année 2013 s'élève à 171 772 €, montant qui est fiscalisé. Sur ce montant, les consommations de l'éclairage public s'élèvent à 36 937 € et la maintenance à 9 250 €. La commune dispose de 362 sources d'éclairage nocturne.

B-La proposition

Une réflexion est engagée sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit sur des secteurs restant à identifier, comme l'ont déjà expérimenté des communes. Le dispositif permet de réaliser des économies sur la facture d'électricité ainsi qu'une réduction des frais de maintenance liés à l'usure du matériel.

Outre l'enjeu économique, le projet répond par ailleurs aux recommandations amorcées par Le Grenelle de l'environnement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution lumineuse.

Une expérimentation pourrait être réalisée sur une durée de plusieurs mois sur certains secteurs équipés d'horloges

astronomiques. Les habitants des secteurs concernés ainsi que les services de gendarmerie seraient étroitement informés et associés au dispositif tout au long de la période de test.

A l'issue, le conseil municipal tirera le bilan de cette expérimentation et décidera de pérenniser ou non le dispositif. Guy DANIEL précise que c'est une délibération de principe qui permet au Maire de prendre, ou non, un arrêté pour expérimenter l'extinction de l'éclairage public à certains endroits où techniquement c'est possible.

Monsieur le Maire indique qu'il faut en effet avancer par étapes : identifier les armoires qui disposent d'horloges permettant de programmer une coupure une partie de la nuit (0h00/5h00), informer les concitoyens et débattre de la mise en place de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'adopter le principe d'expérimentation d'une coupure de l'éclairage public une partie de la nuit, sur certains secteurs de la commune, en concertation avec la population,

- PRÉCISE qu'un arrêté de police du Maire détaillera les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public ; et dont la diffusion sera faite le plus largement possible.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire

• En 2015, le Département du Rhône sera divisé en deux : d'une part le Grand Lyon qui devient un pôle métropolitain et qui récupère les compétences du Département, et d'autre part un nouveau département du Rhône, plus rural, sans le Grand Lyon.

• Les cantons vont être modifiés avec un redécoupage qui vise à un rééquilibrage démographique de ces entités : Taluyers, Orléas et Chassagny seraient rattachés avec le canton de Saint Symphorien d' Ozon, Millery, Vourles et Montagny. Il y aura moins de cantons, avec à sa tête deux conseillers généraux, un homme et une femme.

• L'Etat, à travers les DDT, se désengage de l'instruction des autorisations d'urbanisme : les déclarations préalables seraient

instruites en mairie dès le 01/01/2014 et les permis de construire sans doute à compter du 01/07/2015, par une entité à définir et organisée par l'intercommunalité.

Yves CUBLIER

• Un rendez-vous est programmé le 12 décembre prochain pour travailler avec des représentants de la Fédération de Cyclisme sur l'opportunité de créer un terrain de BMX.

Monsieur le Maire indique qu'une partie de la prairie au sud des jeux de boules de Bethoud, pourrait servir à ce projet.

Guy DANIEL

• Les travaux des toilettes publiques avancent bien.

André LAMOUILLE

• Demande si la commune va mettre en place la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 ou s'y opposer comme d'autres le font.

Monsieur le Maire précise qu'il y a une fronde de certaines collectivités locales vis-à-vis de cette réforme car elle représente des dépenses en plus et génère des problématiques d'horaires à adapter pour les parents. Néanmoins, la loi est votée et il est nécessaire d'avancer pour trouver des solutions pragmatiques si on constate que les journées sont trop longues. Après avoir rencontré les enseignants, il a été décidé de raccourcir les journées scolaires de manière identique la semaine, en les arrêtant à 15h45 au lieu de 16h30.

Dans un questionnaire adressé aux parents, trois propositions sont faites :

- Soit l'enfant est récupéré à 15h45 ;
- Soit il va en périscolaire à partir de 15h45, sachant qu'à la rentrée 2014, le service devrait être municipalisé
- Soit il intègre des activités proposées par les associations locales qui ont été sollicitées par la Mairie. Certaines ont déjà répondu favorablement (Tal'laforme, Tennis Club, Association de gestion de la Bibliothèque).

La commune dispose d'équipements neufs, situés à proximité du groupe scolaire, qui permettraient d'accueillir ces activités dans de bonnes conditions.

En outre, la Mairie s'investirait financièrement à travers une aide aux parents qui pourrait être calculée en fonction du quotient familial ou une aide directe aux associations qui proposent une activité adaptée aux enfants sur ces créneaux.

Véronique MARY

• Un remerciement est adressé aux directrices d'école et aux parents qui ont participé à la collecte de la Banque Alimentaire.

Odile BRACHET

• Une réunion a été organisée avec le personnel de la cantine et les ATSEM.

Il est à noter une augmentation des effectifs depuis la rentrée scolaire avec une moyenne de 150 enfants par jour. Il y a un bon fonctionnement du service avec quelques soucis d'organisation au premier service qu'il convient d'ajuster rapidement avec les enseignants (horaires de sortie, heures de suivi individualisé, règlement dans la cour). Les agents ont suivi des formations cette année (Premiers secours, Hygiène et sécurité) et d'autres sont programmées l'année prochaine. Une rencontre avec les enseignants de maternelle et les ATSEM a également été programmée.

• Une rencontre avec Yolande BONNET en charge du ménage à la Maison des Associations a permis de faire un point sur les difficultés rencontrées au début de la mise en service et qui se sont progressivement résolues.

• Avec Charles Jullian, un technicien du SITOM s'est rendu à la cantine afin d'analyser la gestion du tri et la limitation du gaspillage alimentaire. Une sensibilisation des élèves avec l'aide des enseignants sera à réaliser.

• Centre aéré : les élus talusiens ont interpellé la COPAMO avant l'été sur la mise en place d'un centre aéré à Taluyers, au même titre que Rontalon ou Saint Maurice sur Dargoire. Une visite des locaux avec l'association gestionnaire « Loisirs en Pays Mornantais » et Mr FURNION vice-président en charge de la jeunesse est prévue en janvier. Le centre aéré se déroulerait les mercredis, pendant les petites vacances, en juillet et en août.

Martine TREVISANI

• Distribution des colis aux seniors de la commune le 14 décembre à partir de 13h45.

QUINCAILLERIE MORNANTAISE

A. Esparcieux

**Outilage • Gaz
Droguerie • Jardinage
Arrosage pros et particuliers
Articles de pêche et de chasse**

3 bd du Pilat - MORNANT
Tél. 04 78 44 09 31



Garage Morellon

**Mécanique - Carrosserie - Peinture
Vente de véhicules neufs et d'occasion**



Z.I. des Platieres - D42 - 69440 MORNANT
Tél. 04 78 48 21 99 - garage.morellon@orange.fr

Commissions

Le restaurant municipal va s'agrandir

nouveau

Les effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires progresse cette rentrée.

Par conséquent, les enfants prenant leurs repas au restaurant municipal augmentent et les structures actuelles sont limitées en terme d'accueil, d'organisation et d'encadrement.

La Municipalité projette un agrandissement des locaux : la cuisine sera augmentée d'une surface de 18 m² et la salle de restauration de 30 m².

Cette extension totale de 48 m² se rajoute à la surface des 100 m² existant qui permettait d'accueillir un maximum de 80 enfants à chaque service.

Ainsi la préparation des repas, l'accueil, le service et l'encadrement des enfants se feront dans de meilleures conditions pendant les deux services de la pause méridienne.

Une étude acoustique est également incluse dans l'étude du projet de maîtrise d'œuvre afin de profiter des travaux pour corriger d'éventuels dysfonctionnements.

Le marché avec les entreprises de travaux prévoit que les travaux dans l'existant se dérouleront exclusivement pendant les vacances scolaires. Les travaux d'extension pourront se dérouler en période scolaire, mais devront alors impérativement respecter un temps calme entre 13h30 et 14h30 (sieste dans l'école maternelle à proximité). Les travaux, qui devraient débuter à partir de février, devront être terminés pour la rentrée 2014.



Extension du restaurant municipal, côté ouest

Deux titularisations au sein de l'équipe des ATSEM à Taluyers I

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique a donné lieu à une session de sélection professionnelle pour deux agents de la mairie, éligibles au dispositif au regard de leur ancienneté de carrière.

Annie ARCHER et Annie BUGUET, ATSEM contractuelles depuis de nombreuses années à l'école ont brillamment réussi l'épreuve orale qui leur permet d'être nommées dans leur grade d'ATSEM et de pérenniser leur travail auprès des enfants de maternelle de notre école.

Toutes nos félicitations à nos « 2 Annie » qui ont amplement mérité cette titularisation !

Odile BRACHET



Commissions

Du changement dans les inscriptions scolaires

Pour la scolarisation de vos enfants à l'école, vous devez maintenant vous adresser successivement à la mairie (pour leur inscription à l'école), puis à la directrice d'école (pour leur admission dans cette école).

Les inscriptions à l'école concernent les enfants nés en 2011, et les enfants nés avant 2010 arrivant sur la commune.

Cette année, les tout petits (les enfants nés en 2012, ayant atteint l'âge de 2 ans le jour de la rentrée scolaire) pourront être pré-inscrits en Mairie, avec une confirmation d'inscription en Juin 2014, selon les places disponibles.

Documents à fournir :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- Carnet de santé (Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge)

Pour la Rentrée 2014

1 - Les inscriptions aux écoles se feront en Mairie du Lundi 10 au Vendredi 21 Mars 2014.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi et Mercredi	9h00 - 12h00
Mardi et Jeudi	9h00 - 12h00 et 16h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00

2 - Les admissions se feront à l'école

- Maternelle

Directrice Mme DEVAUD 04.78.48.26.95

Du 31 Mars au 11 Avril 2014

- Élémentaire

Directrice Mme LOPEZ 04.78.48.75.47

A partir du 12 mai 2014

Un pour tous, tous pour vous.

Nos trois mousquetaires des services techniques s'activent tout au long de l'année par tous les temps « canicule, pluie, neige, gel, vent » pour rendre plus agréable la vie des Talusiennes et des Talusiens.



Il faut également surveiller et entretenir en permanence les bâtiments communaux « stade, deux écoles, bibliothèque, restaurant scolaire, salle d'animation, local jeunes, maison des associations, mairie et ses salles attenantes, toutes les installations sportives, l'agence postale et les divers petits locaux confiés aux associations. » Ils sont régulièrement formés et recyclés afin de pouvoir utiliser au mieux et dans des conditions de sécurité appropriées le matériel nombreux, varié et adapté aux sollicitations quotidiennes de leurs responsables. Ce matériel est remisé dans des locaux techniques sécurisés inaugurés en 2009 et qui répondent aux attentes des utilisateurs. En effet pour entretenir les nombreux espaces verts publics « Jardins Pie X, Espace Berthoud, stade... » il faut du matériel d'arrosage, de tonte, d'élagage, etc... qu'il convient d'entretenir et de renouveler parfois.

Qu'il s'agisse du nettoyage périodique de l'église (patrimoine communal), de la tonte et de l'entretien permanent du Cimetière, de vérifier la propreté du monument aux morts, de vider les très nombreuses poubelles disséminées dans la commune et d'en trier les contenus, de veiller à l'état de la voirie talusienne « rues, places, parkings, espaces verts, chemins ruraux » où il convient de tailler les haies, curer les fossés, élaguer les arbres, dégager les passages d'eau, boucher les trous, déneiger en cas de besoin, saler, éliminer les décharges sauvages (et oui, hélas !!), planter et entretenir les panneaux de voirie (fort nombreux !!), le mobilier urbain « poubelles, bancs, barrières, jeux publics... ». Ils sont présents.

C'est encore à eux que l'on fait appel pour déplacer et installer lors de manifestations festives, podiums, sono, barrières, tables, bancs, afin de venir en aide aux associations organisatrices et c'est eux qui lorsque la fête est finie devront ranger le tout ; ajoutons la pose et l'entretien des guirlandes électriques illuminant notre village en période de fêtes de fin d'année plus tous travaux jugés utiles à la bonne marche de la commune à l'initiative des élus ou du secrétaire général de la Mairie et vous comprendrez pourquoi nous sommes fiers de nos 3 mousquetaires talusiens.

Guy DANIEL

Conseils municipaux

Anniversaires de mariage

En ce 16 novembre 2013, c'est avec une pensée émue pour la famille d'Emile Crozier que monsieur le Maire a débuté la cérémonie. Nicole et Emile Crozier avaient fêté leurs noces d'or dans cette même salle le 1er décembre 2012.

Monsieur Le Maire a ensuite accueilli Colette et Pierre MALLET ainsi que Claude et Alain DI MAURO qui célébraient leurs noces d'or, Renée et Marcel GARDE qui célébraient leurs noces de diamant. Après avoir rappelé les évènements marquants des années 1963 et 1953, monsieur le Maire a présenté le parcours

de chacun puis a laissé chaque époux évoquer des souvenirs ou anecdotes marquants pour le plus grand plaisir de tous. Après la relecture de l'extrait original de l'acte de mariage par des élus, monsieur le Maire a remis un bouquet de fleurs à chacune des épouses.

Cette cérémonie s'est terminée autour d'un vin d'honneur dans une ambiance conviviale et très sympathique.

Véronique MARY



Mr et Mme DI MAURO



Mr et Mme MALLET



Mr et Mme GARDE

PEPINIERES
Laurent CHAZOTTIER
*Arbres et Arbustes d'ornement
Espèces fruitières • Rosiers*

415 chemin de la Lorende
69440 SAINT-LAURENT D'AGNY
Tél. 04 78 48 72 67
Fax 04 78 48 79 33
Vente aux particuliers



ACPPA *La Christinière*
*Accueil et Confort
Pour Personnes Agées*

10, rue St Marc - 69440 TALUYERS
Tél. 04 78 19 92 92 - Fax. 04 78 44 90 96
www.acppa.fr

Cérémonie du 11 Novembre

Extrait du discours de Pascal Outrebon, devant un public de 300 personnes.

« Aujourd’hui Mesdames et Messieurs, nous commémorons le 95 ème anniversaire de l’armistice de 1918 et l’an prochain ce sera le centenaire du début de cette première guerre mondiale. Nous avons ce devoir de mémoire de nos aînés, des anciens combattants.

Après tant d’années, nous sommes toujours aussi nombreux à leur rendre hommage et je vous remercie tous pour votre présence aujourd’hui

- Les anciens combattants,
- Les maîtres des écoles et les enfants,
- Les sapeurs-pompiers volontaires, la police municipale, la population, les élus.

Il faut donner un sens à ces commémorations :

Aujourd’hui la paix nous paraît naturelle.

Pour en arriver à ce long temps de stabilité, notre nation a vécu des moments très difficiles et nombre de ses enfants ont souffert dans leur chair, ont laissé leur vie pour gagner cette paix.

Il faut faire toujours et encore un travail de pédagogie pour rappeler ce qu’est la guerre.

Cette commémoration est souvent enracinée dans nos familles, dans la France profonde.

Les français ont gardé des souvenirs de cette guerre et nous avons tous des photos des soldats de la guerre 14-18 dans nos greniers.

Cette guerre a été un atroce carnage et les « poilus » ont subi des violences extrêmes.

Les sacrifices consentis chaque jour, d’un côté comme de

l’autre, étaient tels qu’on ne pouvait s’arrêter. On continuait à se battre pour donner un sens aux pertes de la veille.

Les soldats étaient dans un cercle infernal où il n’y avait pas de solution et les combats s’éternisaient.

Les soldats qui croupissaient dans les tranchées, la peur au ventre, se disaient « la guerre s’arrêtera quand on sera tous morts ».

Aujourd’hui, cette guerre est bien loin et l’on peut se demander pourquoi cette folie des hommes ?

C’était l’aboutissement de rivalités économiques entre les grandes nations d’Europe et l’aboutissement des nationalités trop exacerbées.

100 ans plus tard, on peut établir des passerelles ; nous avons une Europe qui se liquifie et une crise économique et financière de grande ampleur.

Il y a des garde-fous qui ont été mis en place avec des points faibles et une Europe qui patauge un peu.

Mais l’essentiel est là pour préserver la paix pour nos générations européennes actuelles et futures.

Il y a près de 100 ans, la société française a traversé cette épreuve et l’a gagnée.

Aujourd’hui, elle a beaucoup d’atout pour se relever, se réveiller et la paix entre les peuples d’Europe lui permet de se concentrer sur l’essentiel dans la sécurité.

C’est tout le sens qu’il faut donner à ce devoir de mémoire envers tous les morts pour la France que nous accomplissons tous ensemble ici, aujourd’hui à Taluyers. »

Pascal OUTREBON



Commissions

Taluyers 1er débat - Jardiner sans pesticide c'est possible !

La commune de Taluyers a eu le plaisir d'accueillir vendredi 15 novembre 2013 à la salle des Barbelous, une cinquantaine de participants pour assister au premier débat organisé par le SMAGGA, structure porteuse du contrat de rivière du Garon.

Après avoir rappelé que les pollutions phytosanitaires sur le bassin versant du Garon sont bien présentes dans toutes les stations de mesure (exemple : glyphosate herbicide), l'association Naturama de Saint Genis Laval a eu le plaisir de remettre en avant-première l'ouvrage qu'elle a réalisé, intitulé « guide du jardinage sans pesticide ».



Ce livre qui a été financé avec le soutien de l'Agence de l'eau, la Région Rhône Alpes, la Fondation Terre et Initiatives Solidaires, ainsi que le contrat de rivière du Garon, contient des témoignages concrets pour favoriser le jardinage au naturel.

Des exposés bien illustrés, de haute tenue scientifique avec un ancien professeur de l'INSA qui nous a démontré aussi que les pesticides peuvent avoir des effets sur la santé de l'homme, même si ceux-ci ne sont pas toujours faciles à identifier à court terme.

Raison de plus pour être prudent en cas d'usage et mieux encore pour les jardiniers amateurs de s'en passer ! La brochure « guide du jardinage sans pesticide » est destinée à être remise à tous les habitants. Si vous ne l'avez pas encore reçue, n'hésitez pas à la réclamer en mairie.



L'université villageoise recherche un nouveau bureau

Cette association créée au début des années 1980 a pour but de rassembler des Talusiens pour organiser des conférences ou des sorties gratuites sur des thèmes divers et variés. Ces conférences ont pour objectif de faire partager les connaissances des métiers, des passions des habitants de notre village.

Actuellement, cette association est à la recherche de quelques bénévoles pour donner un nouveau souffle à l'université villageoise.

L'investissement pourrait se limiter à seulement quelques réunions par an destinées à préparer l'organisation des conférences et sorties.

Faites-vous connaître en mairie de Taluyers par mail ou téléphone.

Sortie connaissance des oiseaux

Le dimanche 13 avril 2014 se tiendra la traditionnelle sortie oiseaux organisée par la Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais et l'Université Villageoise. La bibliothèque municipale de Taluyers a proposé la visite d'une exposition sur la faune et les zones humides, réalisée dans le cadre du contrat de rivière du Garon.

**Rendez-vous le dimanche 13 avril 2014 à 9 heures devant la bibliothèque municipale.
Prévoir des vêtements chauds.
A vos jumelles !**

Commissions

Visite commentée du parc Pie X

Le samedi 16 novembre 2013 au matin, une vingtaine de courageux (en raison d'une météo peu clémente !), participaient à la visite commentée du parc Pie X en présence de M. RETIF architecte paysagiste à l'origine de l'aménagement du parc.

En préambule, M. RETIF a tenu à souligner la chance unique pour la commune d'avoir su conserver cet espace de près de 7 000 m² en plein centre village.



Tous les participants ont souligné le calme de cet endroit. M. RETIF a ensuite commenté chaque espace, qui a pour but de rappeler l'histoire de ce parc, un espace de production vivrière et de méditation.

Le concept de l'entretien du parc, dans un esprit de développement durable interpelle parfois certains qui reviennent toujours des jardins « à la Versailles » où le moindre brin d'herbe ne doit pas dépasser sur les allées. Ce n'est plus le concept actuel des aménagements des parcs, pour des raisons tant financières qu'écologiques.

Si actuellement en été, les zones d'ombre peuvent manquer, il faut attendre d'une part le développement de la végétation, et d'autre part l'installation de mûriers blancs en tige ou en cépée dans la prairie à côté des bancs.

Cette visite s'est terminée à la bibliothèque municipale coorganisatrice de cette matinée avec son traditionnel « troc plantes » et avec tous nos remerciements pour l'investissement de ces bénévoles

A noter également que le SMAGGA avait délégué au cours cette matinée MR AUGIER technicien en charge de la qualité de l'eau afin de faire connaître la nouvelle plaquette « guide du jardinage sans pesticide ».

Charles JULLIAN

Le barrage de Combe Gibert

Le barrage de Combe Gibert est un aménagement des années 1970 qui a permis de conserver une agriculture diversifiée sur le plateau Mornantais.

C'est un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique du 14 janvier 1969 qui a autorisé la réalisation de ce barrage situé à cheval sur les communes de TALUYERS et ORLIENAS.

D'une superficie de 1ha70, il permet de stocker plus de 60 000 m³ d'eau pompée en provenance du Rhône.

Des élus visionnaires à l'époque, avaient bien pressenti (et deviné) que pour faire face à la proximité de Lyon et de sa pression foncière, il fallait pouvoir doter l'agriculture du plateau Mornantais de l'irrigation. Ceci afin de diversifier les productions sur des terrains agricoles parfois légers et trop rapidement secs. Tous les 10 ans environ, le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR) est autorisé sous le contrôle de l'Etat et notamment de la DDT, à procéder à une vidange de ce barrage afin de récolter les boues et les stocker à proximité.



Un arrêté préfectoral encadre strictement cette vidange, et interdit l'accès au site jusqu'au mois de mars 2014.

Les aménagements touristiques sont pris en charge par la COPAMO, mais la pêche est gérée par la Fédération des pêcheurs et l'AAPPMA de GIVORS.

C'est un plan d'eau de 2ème catégorie et le permis de pêche est obligatoire.

Le mercredi 14 novembre 2013, il a été procédé à la capture de poissons à l'aide de filets. Près de douze cent kilos de poissons ont été capturés et relâchés en grande partie sur le plan d'eau du lac de la Madone situé en partie sur la commune de Mornant. De nombreux sandres, 250 kilos de 10 à 75 cm et des carpes, 370 kilos de 8 à 20 kilos environ. Le reste se répartissant entre gardons, brèmes et perches, à noter deux brochets de 65 cm. Un silure (1.20m) a aussi été capturé, issu d'un lâché clandestin ou monté lors du pompage dans le Rhône au stade d'alevin.

Le barrage asséché (voir photo), démontre que cet aménagement a bien été réalisé pour stocker un maximum d'eau, les berges abruptes montrent bien toute la prudence liée à la gestion de ce site, avec notamment l'interdiction stricte de la baignade.

Ce barrage qui sera remis en eau au printemps 2014 est avant tout un outil indispensable à l'agriculture de notre plateau (production de fruits, maraîchage, élevage pour la production fourragère), même si c'est pour les passionnés de pêche et tous les amoureux de la nature, un site de promenade avant tout.

Charles JULLIAN

Commissions

Elections municipales

C'est officiel : les prochaines élections municipales et communautaires se dérouleront les 23 et 30 mars 2014.

La loi organique n° 2013-402 et la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 ont apporté des modifications importantes concernant les modalités d'élection des conseillers municipaux.

Information aux électeurs concernant les prochaines élections municipales et communautaires :
attention aux nouvelles règles électorales !
Communes de 1000 à 3500 habitants

La présentation des candidats

Pour la première fois, les conseillers municipaux et les conseillers communautaires sont élus en même temps et pour la même durée (6 ans).

Les candidats au conseil municipal (les conseillers municipaux) doivent se constituer en listes :

- **complètes** : comporter autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir,
- **et paritaires** : comporter autant d'hommes que de femmes.

Les candidats au conseil communautaire (les conseillers communautaires) doivent également se présenter sous forme de listes complètes et paritaires. Ils sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Les bulletins de vote comporteront 2 listes

- à gauche, la liste des candidats au conseil municipal,
- à droite, la liste des candidats au conseil communautaire.



Elections municipales
23 et 30 mars 2014

Elections Européennes
25 mai 2014

nouveau

La fin du « panachage »

Les deux listes présentes sur les bulletins sont bloquées et indissociables : tout ajout, suppression de noms ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul. Il n'est pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux tout en rayant la liste des conseillers communautaires (ou inversement).

L'attribution des sièges

Le décompte des suffrages ne se fait plus par candidat, mais par liste.

Au 1er tour, si une liste obtient la majorité absolue (plus de 50%) des suffrages exprimés (nombre de votants diminué des bulletins blancs et nuls) celle-ci se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges à pourvoir sont répartis entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) en fonction des suffrages obtenus par chacune des listes : c'est une répartition proportionnelle.

Un 2nd tour est organisé si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

L'élection du maire et des adjoints

Lors de la 1ère séance du conseil municipal suivant les élections, les nouveaux conseillers municipaux éliront le maire. Les adjoints seront élus en respectant le principe de parité. Quant aux conseillers communautaires, ils seront appelés à siéger au conseil de la communauté et éliront le président et les vice-présidents.

Un formulaire de vote par procuration est disponible sur <http://service-public.fr>
A remplir informatiquement et à imprimer.
Il devra être daté et signé auprès d'une autorité habilitée (gendarmerie).

CEM
concept

Adhésifs . Impression numérique . Création . Fabrication . Pose



Tél. : 09 80 96 97 23
cemconcept@gmail.com
Port. : 06 68 09 67 67

559 rue des Carrières
ZA de la Ronze
69440 TALUYERS

Commissions

Le Taluyers Infos, c'est eux

Six ans que nous vous présentons, trois fois par an, notre petit journal. Le temps passe vite !

Six ans avec des très bonnes nouvelles, de bonnes nouvelles ou de mauvaises nouvelles, ainsi va la vie !

En six ans, il a changé, il a grandi, il s'est coloré, il s'est étoffé. Il plaît ? Seuls les Talusiens pourront nous le dire !

Quelle que soit votre réponse, derrière ce "tri annuel", il y a une équipe qui « s'agit ».

En premier lieu, deux mois avant sa sortie, les « fournisseurs » d'articles, à savoir Pascal Outrebon, les membres de l'équipe municipale et surtout les associations, qui régulièrement vous informent de leurs activités, de leurs manifestations, sur Taluyers. Céline de la mairie regroupe les annonceurs et transmet toutes les informations relatives à la vie municipale et pratique du village. Photos et textes fournis, il convient de relire, corriger, organiser.

L'équipe de relecture composée d'Odile Brachet, Gérard et Marie Paule Chollet, Jean Jacques Courbon, Odette Jullian, Yvette Lafolie, Véronique Mary, Fabienne Roux Lafolie « traquent », autant que possible, les erreurs sur cette cinquantaine de pages. Blandine Rougier transmet ses belles photos afin que notre journal soit plus agréable à lire et à regarder. Pour finir, FBW prend en charge tout l'aspect mise en page et impression.

Joli travail d'équipe...

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX
Le chef d'orchestre

L'équipe du Taluyers Infos
Absents : Véronique, Jean-Jacques et Céline



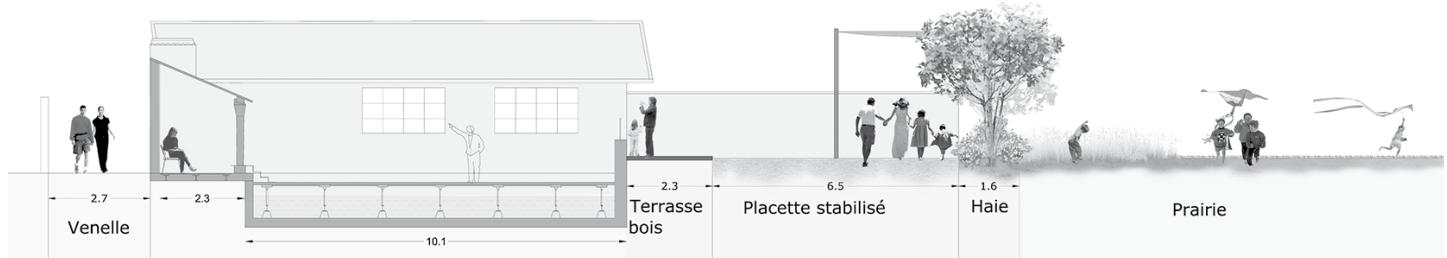
Commissions

Les Jardins de PIE X récompensés :



Grand Prix 2013 du Département du Rhône dans la catégorie
“ aménagement urbain et paysager ”

Situé au cœur du village, ce nouveau jardin a vocation à devenir un espace partagé et convivial. La parcelle d'une ancienne propriété tient compte de l'organisation datant du début du XIX^e siècle avec un grand potager cultivé en carrés, une prairie rustique, un jardin floral et un verger. La thématique du jardin fruitier s'inspire de l'histoire du site – rappelant le rôle vivrier de l'ancien jardin de l'orphelinat – et permet d'enrichir de nouvelles collections. Le jardin est conçu sur le principe de la culture agro-écologique afin que les cycles naturels, les interrelations de la faune et de la flore auxiliaires soient respectés et les intrants réduits au minimum. Ce jardin « comestible » est conçu à des fins pédagogiques pour promouvoir la diversité biologique et le goût ; il permet en outre des récoltes collectives et festives. La parcelle s'étend sur six mille cinq cents mètres carrés et s'organise en espaces distincts : un jardin floral (collection de pieds-mères de plantes vivaces toutes saisons), une prairie rustique fleurie (annuelles et vivaces mellifères utiles pour les polliniseurs), une placette offrant un bassin impluvium (récupération des eaux des toitures pour l'arrosage du jardin), une haie fruticée (fruitiers sauvages à baies et fruits utiles au garde-manger et refuge pour les oiseaux et les auxiliaires du jardin), un jardin pédagogique (petite pépinière pour tous, collection de fruits rouges et de plantes aromatiques, compostière et enfin un potager biologique réservé au restaurant. Cette opération d'aménagement réunit des éléments emblématiques du paysage de Taluyers, le vignoble et l'arboriculture fruitière de même que la fruticée des landes de Montagny.



TALUYERS



Maître d'ouvrage : Commune de Taluyers
Maîtres d'œuvre : Bertrand Rétif paysagiste SCM Itinéraire Bis
Date de réalisation : 2012
Aménagements paysagers urbains: 10 400 m²
Coûts :
Aménagements paysagers urbains: 260 000 HT



Lors de la remise des prix
à l'hôtel du département
Pascal Outrebon Maire,
Paul Delorme Président
du CAVE et Conseiller
Général,
Bertrand Retif Architecte
paysagiste

Associations

La rentrée littéraire, on en parle à la bibliothèque....

- La rentrée littéraire, c'est tellement de livres qu'on s'y perd, on ne sait pas que choisir...
- A la bibliothèque, on a des lectrices insatiables qui, sous la houlette d'Anne et de Valérie, se retrouvent pour discuter de leurs lectures. On appelle cela du joli nom de « club de lectures partagées ».
- Des lectrices seulement?
- Oui, en effet ; Si les hommes lisent, ils ne partagent pas leurs lectures, ou du moins, pas à la bibliothèque de Taluyers !
- Dommââge !
- Dès la fin des vacances d'été elles ont lu, lu et lu encore pour vous ...
- Pour nous seulement ?!
- Evitez de m'interrompre, je ne vais jamais y arriver...elles ont donc lu, pour elles toutes seules (Na !) moult romans nouvellement parus (elles avaient même pressenti le prix Goncourt ! Ouah ! Elles sont trop fortes !). Ensuite elles ont rédigé un commentaire sur chacun des livres et désigné leurs coups de cœur. Si ce n'est pas une aide au choix pour ceux qui ne savent que lire, c'est bien imité !
- Nous on s'en fiche, on ne lit pas de romans ; On n'aime que les documentaires et les bandes dessinées.
- Oui, et bien justement, moi aussi. C'est pourquoi lorsque le bibliobus de la médiathèque départementale est passé le 10 décembre dernier (il passe 2 fois par an depuis l'an dernier) Laurence et 3 bénévoles de l'équipe ont échangé 400 documents (à la bibliothèque , on appelle documents les livres, CD, livres audio, revues, etc....) elles ont donc échangé 400 documents, prêtés par la médiathèque lors du passage du bibliobus précédent, contre 400 nouveaux documents (il en ont 400 000 à la médiathèque départementale , alors il y a de quoi faire, surtout qu'ils en achètent régulièrement de nouveaux....). Dans le Lot, elles ont choisi des bandes dessinées, des documentaires et même des livres écrits en gros caractères (c'est agréable pour les yeux et on tourne plus souvent les pages, on a l'impression de lire plus vite)
- Oui, mais nous on n'a pas les mêmes goûts que vos bénévoles...
- Alors dans ce cas-là pas de problème, vous choisissez sur

le catalogue de la médiathèque ce qui vous convient et on le réserve pour vous. Dès que le ou les ... livres choisis sont disponibles, la médiathèque nous les fait parvenir par le biais de la navette mensuelle et dès qu'ils arrivent à la bibliothèque, Laurence vous en informe. Vous n'avez plus qu'à venir les chercher, à condition d'être à jour de cotisation bien sûr.

- Ah ? et c'est combien la cotisation ?
- 10 euros pour un an pour toute votre famille, 5 euros pour les + de 60 ans, gratuit pour les enfants si les parents ne veulent pas emprunter de livres pour eux.
- Ca va, ce n'est pas trop cher !
- Bon, alors rendez-vous à nos heures d'ouverture au public.



Si vous ne savez plus quand c'est ouvert, c'est marqué sur la dernière page du Taluyers infos. On avait oublié de mentionner l'heure en nocturne du 1er mardi de chaque mois de 20h à 22h. Et à très bientôt dans nos locaux...

Brigitte LOUSTE

ENTREPRISE DAVID PIEGAY

Plomberie - Chauffage - Climatisation
Energies renouvelables

Neuf / Entretien / Dépannage

9 bis, rue des Roches - 69510 SOUCIEU-EN-JARREST
04 72 32 25 97 - 06 31 79 65 60
davidpiegay@orange.fr



PLANTATION

ELAGAGE

ENTRETIEN

PAVAGE DALLAGE

CREATION de PARCS et JARDINS

190 rue Saint Marc
69440 TALUYERS

Tel / Fax . 04 78 48 29 66
[bruno.reure@wanadoo.fr](mailto;bruno.reure@wanadoo.fr)

Associations

Voyage au cœur du carnaval vénitien d'Annecy

Le Comité des Fêtes vous propose de plonger dans l'ambiance du carnaval de Venise le samedi 15 mars 2014.

Comme chaque année et ce depuis 18 ans, Aria (Association Rencontres Italie-Annecy), l'association organisatrice, vous invite à participer ou admirer les magnifiques costumes vénitiens. Cette animation regroupe plus de 300 masques qui défilent dans les ruelles du vieil Annecy, posent et offrent aux photographes et spectateurs un dépaysement très italien. Surnommée Venise des Alpes à cause de sa beauté et de ses canaux, la ville d'Annecy accueille à merveille ce carnaval incontournable.

Le transport sera assuré par les Cars de la vallée.
Départ 6h parking du Prieuré pour un retour à 21h à Taluyers.
Tarifs : 20€ pour les Talusiens, 22€ pour les extérieurs.
Café et croissant vous seront offerts par le Comité des fêtes.



N'hésitez pas à contacter
Raphaël au 06.66.41.80.56
Marie-Claude au 04.78.48.26.56 / 06.62.18.40.85
pour tous renseignements et réserver vos places.

Musique

L'Association Musicale de Taluyers a pris possession de son nouvel espace dans la Maison des Associations, "Les Passerelles". De nouvelles salles de cours, une grande salle dédiée à des formations plus importantes, du matériel de sonorisation plus adapté aux besoins de l'école, le tout dans une plus grande proximité avec les autres associations de la commune.

Cette année, 64 élèves, petits et grands, bénéficieront du dynamisme et du talent des professeurs des nombreuses classes d'instruments proposées : guitare, piano, flûte, violon, chant, batterie, clarinette, trompette, accordéon, saxophone sans oublier la célèbre chorale. "L'atelier groupe" (permettant à différentes formations de profiter d'un "coaching" mensuel assuré par un professeur) est bien entendu reconduit.

Nous sommes heureux d'avoir participé à l'encadrement de la Fête de la Musique, offrant une scène de qualité aux différents groupes et artistes présents ce soir-là.

L'assemblée générale de l'association s'est déroulée le 17 octobre dernier. La dynamique équipe du bureau a été réélue pour une nouvelle année, nous regrettons seulement qu'il n'y ait pas eu plus d'adhérents présents pour assister à cet évènement.

PRIEURITES TALUSIENNES

Pour fêter le début de l'été, les Prieurités Talusiennes vous invitent à des soirées festives et conviviales au Château Talluy.

Au menu de ce petit festival une programmation éclectique : danse, théâtre, musique...

Rendez-vous fin juin ! et dans le prochain Taluyers Infos pour en savoir plus !

Angèle Lebrun
Jean Pupier
Hélène Le Lay

Associations

nouveau

Ecole de Judo Traditionnelle de Montagny

Qui sommes nous en quelques mots ?

- Club fondé sur Montagny en 1984
- Affilié à la FFJDA
- Arts martiaux pratiqués : JUDO, JUJITSU et TAI SO.
- Club membre du comité du Rhône et classé 13ème sur 120 Clubs
- Club membre de la ligue Rhône-Alpes et classé 43 ème sur + 400 Clubs
- Deux professeurs salariés diplômés d'état.
- 247 licenciés recensés pour la saison 2012 - 2013 .
- 45 ceintures noires formés du 1 ier Dan jusqu'au 5 ème Dan à ce jour
- Tranches d'âges des adhérents pratiquants (filles et garçons) de 4 ans à 78 ans
- Dojo principal à Montagny
- Annexe Dojo sur St Laurent d'Agny depuis 2010
- Annexe Dojo sur Taluyers depuis octobre 2013



Quelques résultats en judo compétitions saison 2012-2013

- 3 champions de district
- 4 champions du Rhône
- 1 place de 3ème au championnat du Rhône par équipe minime
- 2 juniors au top 12 national
- 1 minime qualifié pour le championnat national par équipe
- 1 juniore qualifiée pour le championnat national par équipe
- 1 juniore qualifiée pour le championnat national 2ème DIV
- 1 junior qualifié pour le championnat national 1ère DIV



Quelques dates à retenir pour la saison 2013-2014 :

- Stage haut niveau le 3 et 4 mai avec Frédéric DEMONTFAUCON
- Fête du Judo samedi 14 juin 2014 à Montagny.
- Anniversaire des 30 ans de l'EJT en octobre 2014.



Ouvert à Taluyers à la salle mairie 2, section JUDO

Enfants de 4 à 6 ans : Jeudi de 17 h à 18 h
Enfants de 7 à 10 ans : Jeudi de 18 h à 19 h

Contacts pour Taluyers :

Thierry COLLEN

Professeur de judo diplômé d'état
06 99 03 21 98

Antoine GAGLIONE

Vice-président 06 58 96 25 31

Siège de l'association :
DOJO DE MONTAGNY
774 Montée de Sourzy
69700 Montagny
Tel : 04 78 73 93 58 (sur répondeur)
Site internet <http://ejtm.net>

Président : Philippe PFLIEGER
philippe-pflieger@orange.fr
Tel : 06 10 71 92 30



Associations

Expo raku

Un collectif issu de l'atelier de St Andéol le Château « Toucanterre » exposait, deux week end d'octobre, ses poteries Raku (Procédé ancien de cuisson, venu du Japon). Treize personnes nous présentaient au Cuvier, lieu très propice à ce type de manifestation, des terres de toutes formes, de toutes sortes, de toutes couleurs... Un vif succès rencontré par cette exposition de qualité. Bravo à nos trois talusiennes artistes.



GUYOT - CAVEAU Grégoire

Nous vous accueillons du lundi au vendredi

De 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Pour vos dîners, réceptions, mariages ou autres événements, nous sommes à votre entière disposition pour vous proposer les vins qui vous conviendront.

Des Coteaux du Lyonnais aux plus prestigieuses appellations de la Vallée du Rhône, venez découvrir une gamme très complète.



GUYOT

Propriétaires de vignobles en Coteaux du Lyonnais et Vallée du Rhône
230 route des Fontaines 69440 TALUYERS Tél : 04.78.48.70.54
Fax : 04.78.48.77.31 contact@guyot-gourmet.com

www.guyot-gourmet.com

GUYOT

Associations

Flâneries Musicales

Le Comité SCL de Taluyers a accueilli près de 120 spectateurs le 23 novembre dernier pour ses Flâneries au fil des saisons en Coteaux du Lyonnais. Une balade poétique entre images et musiques. Une approche originale de nos paysages, notre patrimoine, notre culture et notre environnement pour mieux les aimer et les protéger.

Près de cinq cents photos, recueillies auprès d'une quinzaine de photographes amateurs et professionnels, projetées sur grand écran, accompagnées en direct au piano par Géraldine ALLEMAND, pianiste amoureuse de la nature. Notre but : relier l'art musical, la poésie et l'espace pour faire découvrir, mieux connaître et donc mieux aimer les richesses de notre territoire.

Bien connaître pour bien défendre

Faut-il le rappeler ? La SCL défend les espaces naturels et agricoles face aux dangers des infrastructures de transports et de l'urbanisation envahissante. Mais pour bien défendre, il faut bien connaître et faire connaître. On ne peut défendre bien que ce que l'on connaît bien !

Merci

Un grand merci à tous ceux qui nous ont fait confiance et sont venus voir et écouter le résultat de notre travail.

Un grand merci aux photographes professionnels et amateurs d'avoir mis des centaines de photos à notre disposition.

Jean-Marc DUSSARDIER

Notre action n'est crédible que grâce aux adhérents que nous représentons. Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés. C'est ensemble que nous gagnerons.



> contacts

J-M DUSSARDIER,
président du Comité
E-mail : dussardier.jm@wanadoo.fr
Tél : 04 78 19 34 19

Noël COLLOMB,
co-président SCL Intercommunale
E-mail : noel.collomb@club-internet.fr
Tél : 04 78 48 73 33

Associations

Bourse aux jouets et puériculture du sou des écoles

Etant dans l'obligation d'annuler la Bourse aux jouets fin septembre pour cause d'intempéries, c'est finalement le 17 novembre que nous nous sommes confortablement installés à l'abri dans la salle d'animation pour cette manifestation. A un mois de Noël, les parents ont pu trouver leur bonheur à moindre prix.

A VENIR :

Le dimanche 6 avril 2014 à partir de 8 heures, aura lieu la marche familiale. De nouvelles idées sont en cours d'élaboration afin d'améliorer encore le bon déroulement de cette journée si conviviale. Nous vous attendons nombreux !

C'est **le 22 mars 2014** que les enfants accompagnés de leurs parents défileront à travers le village pour le carnaval. A vous, petits et grands, de laisser courir votre imagination pour être le plus drôle, le plus étrange, le plus inattendu. De retour à l'école, nous partagerons ensemble un goûter bien mérité.

Toute l'équipe du Sou vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Le Sou des écoles
Isabelle BIBAUT



Pratique du sabre japonais

Yatagarasu est une association d'escrime traditionnelle japonaise qui ouvre ses portes à partir de janvier 2014 dans la nouvelle maison des associations à Taluyers.

L'entraînement (keiko) commence par la pratique du iai-jutsu qui consiste à



dégainer son sabre (katana) dans toutes les directions.

La deuxième partie du cours est consacré au ken-jutsu (technique de sabre à deux). On étudie les points faibles de son adversaire à travers différentes lois : hei-ho (vaincre sans lutter), kan-ken (voir l'invisible), ma-ai (harmoniser l'espace entre adversaires).

Les élèves plus avancés pratiquent également le bo-jutsu (technique du bâton long) puis du naginata-jutsu (technique de hallebarde). Ces arts martiaux permettent l'étude de la posture, de l'équilibre, la coordination du corps et du souffle. Rigueur, sensibilité, droiture, sont les qualités

développées par l'escrime japonaise.

Prendre pleinement conscience à chaque instant, de ses gestes, de ses pensées. C'est cette sincérité dans l'attitude qui est recherchée par le pratiquant.

Horaires :

Mardi : 20H00 - 21H30
Jeudi : 20H00 - 21H30

Cours d'essai gratuit, venir avec une tenue souple.

Contact :

Yoann Varenne - 06 83 50 45 89
yatagarasu@laposte.net

Associations

TALUS'ARTS

Rentrée 2013-2014 dans un nouvel atelier

Après la réussite du Festiv'arts 2013 « Jazz et New Orléans », c'est avec joie et impatience que l'association Talus'arts a déménagé dans le nouvel atelier pour effectuer sa rentrée 2013-2014.

En effet, la municipalité a mis à la disposition des « artistes » la salle mairie 1. Un local plus vaste, plus clair qui accueille un effectif en hausse constante notamment en ce qui concerne les adultes.

L'ambiance conviviale et appliquée réunit à la fois les anciens et nouveaux adhérents autour de notre professeur David BRUNET, chacun évolue à son rythme tout en acquérant les différentes techniques de peinture.

« Dessine moi un mouton » demandait le petit prince à St Exupéry, empruntant le chemin de l'écrivain nous découvrirons cette année le thème animalier, une ouverture sur la nature à travers pelage fourrure et plumage.



La région compte de nombreuses associations de peinture, et Talus'arts s'inscrit dans cette dynamique depuis 5 ans. Notre association organise toute l'année des expositions comme celle organisée à la maison de retraite La Christinière du 7 au 23 juin 2013. Tout ceci grâce aux cours et aux différents stages (aquarelle, acrylique) organisés avec des intervenants de talent.

La journée "portes ouvertes" de notre atelier le 14 décembre 2013 et le vernissage expo de fin d'année à la salle d'animation les 25 et 26 mai 2014 sont aussi à noter.

L'association envisage de créer éventuellement un atelier sculpture si il y a un nombre suffisant d'inscrits.

Contact sur le site www.talus'arts.fr ou par téléphone Sheila GAILLARD 06.13.68.36.64.

Le bureau de Talus'arts.



Associations

Saucisson à la grappe 2013

Malgré une météo des plus désastreuse, nous avons quand même préparé notre fameux saucisson à la grappe ce dimanche 29 septembre. Nous remercions chaleureusement la mairie qui nous a autorisé dimanche matin à la première heure à nous installer dans l'ancien local jeunes place de la Bascule où nous avons ainsi pu accueillir au sec et au chaud les nombreux talusiens venus déguster notre spécialité malgré la pluie. Merci à vous tous qui faites la réussite de cette manifestation !

Véronique MARY
Pour le Comité des fêtes



► Les mordus du théâtre devient Arts scéniques et vieilles bretelles.

Pour des raisons administratives obscures, notamment en matière d'assurance, la branche théâtre des Mordus, se doit d'avoir désormais une existence juridique propre et donc une dénomination propre, distincte des autres activités des mordus.

Une nouvelle association est donc née, portant la dénomination ARTS SCÉNIQUES ET VIEILLES BRETELLES. L'inscription officielle à la préfecture a été confirmée par une publication au journal officiel fin septembre 2013.

La nouvelle troupe se compose de Nathalie Duchamp pour la secrétaire, Francis Michel en tant que trésorier et Bruno Sicard en tant que président. Le reste de la troupe reste identique.

Les répétitions pour une nouvelle pièce ont d'ores et déjà commencé. Elle mettra en œuvre 4 actrices et un seul acteur (le pôvre....).
Amour et Jalousie en sont les thèmes principaux hautement philosophiques.
Nous espérons être prêt pour fin 2014.

Bruno SICARD

FBW impressions

A déménagé

ZI Les Platières
260, Rue Frédéric Monin
69440 MORNANT
Tél. 09 82 28 83 62

Les ouvrages de votre quotidien

Matiériaux de carrière
Enduit et mortier
Sable et gravillons
Sable pour assainissement automobile
Enrobé bitumé
Tout - vente

Décharge et vente de matériaux accessibles aux particuliers et professionnels
Carrière Combe Chavanne

Siège social :
ZI des Platières 140 rue Frédéric Monin 69440 MORNANT
Tél : 04 78 48 20 23 - Fax 04 78 46 23 06 - mgbt@mgbtip.fr

CCC

Les bacs jaunes uniquement pour la collecte des déchets recyclables !

Les bacs à couvercles jaunes sont mis à disposition des habitants de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et de la Communauté de Communes du Pays de l'Orion par le SITOM Sud Rhône pour la collecte exclusive en porte à porte des déchets recyclables.

Depuis quelques temps, les services de collecte constatent sur la COPAMO que des bacs jaunes non conformes, avec des couvercles de couleurs différentes, venant d'ailleurs sont utilisés par certains usagers de votre communauté de communes pour déposer les ordures ménagères à la collecte. Sur la COPAMO, le mode de collecte des déchets recyclables se fait par des points d'apport volontaire jaunes, bleus et verts disposés sur le domaine public.

Dans votre commune, le Maire, a pris en 2012 un arrêté de règlementation de collecte des déchets ménagers et assimilés qui mentionne que :

La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine. L'utilisation du bac gris est fortement conseillée. Pour le tri des déchets recyclables, vous disposez de plusieurs points de recyclage.

Les points sont géolocalisés sur le site internet de la COPAMO : [copamo.fr/Environnement/Déchets/Déchetsménagers/Déchets ménagers recyclables](http://copamo.fr/Environnement/Déchets/Déchetsménagers/Déchets%20ménagers%20recyclables).

Vous pouvez déposer :

- Les emballages ménagers recyclables (cartonnettes, bouteilles, flacons, barquettes et films en plastique, cannettes et aérosols en aluminium, boîtes de conserve en acier) dans les silos « jaunes »,
- les journaux, magazines, courriers, lettres, enveloppes, papiers, cahiers, livres, publicités et prospectus dans les silos « bleus »,
- les bouteilles, pots, bocaux en verre dans les silos « verts »,
- les vêtements, chaussures, linge de maison dans les silos « blancs ».

Les bacs jaunes, propriété du SITOM, dont le couvercle a été peint par certaines personnes d'une autre couleur pour être collecté en Ordures Ménagères ne peuvent pas être acceptés à la collecte. Le SITOM serait dans l'obligation de ne plus le collecter. Les services du SITOM sont en droit de les récupérer.

Le SITOM vous demande de ne plus utiliser le bac jaune pour vos ordures ménagères. Le SITOM vous remercie de votre compréhension. Persuadé que vous comprendrez la nécessité d'une harmonie des consignes et des modes de collecte afin d'éviter toute incompréhension et mauvaise gestion des déchets.



Si vous souhaitez acquérir un bac gris (norme NF ou CE) vous pouvez le faire dans le commerce ou par l'intermédiaire de votre mairie à tarif SITOM.

Participez activement à la qualité de la collecte en respectant ces consignes.

Un problème, un doute, une question, le SITOM vous informe :
Tél : 04 72 31 90 88 - contact@sitom-sudrhone.com
www.sitom-sud-rhone.com



ESPACES VERTS
CHOPARD

CRÉATION ET ENTRETIEN
DE PARCS ET JARDINS

www.espacesverts-chopard.fr

Aux Jardins Services

Services
à la personne



Faites tondre votre pelouse,
tailler vos haies et
divisez votre facture par 2

Un séjour de ski, le bafa, l'assemblée générale.

L'Association Loisirs en Pays Mornantais, gestionnaire des centres de loisirs, accueille vos enfants de 4 à 12 ans, tout au long de l'année, les mercredis et petites vacances.

Nous vous proposons pour les enfants de 7 ans (révolus) à 12 ans un séjour de ski alpin du 10 au 14 mars 2014 à Notre Dame du Pré (Savoie), petit village situé à côté de la Plagne Montalbert. Des cours seront donnés par des moniteurs diplômés d'Etat.

Dès le 16 décembre, vous pourrez inscrire vos enfants : s'ils sont déjà venus, vous avez la possibilité d'envoyer un mail

(administration@loisirsenpaysmornantais.fr). Si ce n'est pas le cas, il faudra vous rendre à une permanence d'inscription à Mornant, le mardi de 16h à 18h30, 21 avenue du Souvenir. Des documents sont à remplir et à fournir (rubrique Outils pratiques / Inscriptions).

Venez surfer sur notre site régulièrement pour vous informer des actualités et/ou toutes autres informations : www.loisirsenpaysmornantais.fr.

Si tu es un(e) jeune de plus de 17 ans, si tu habites l'une des seize communes de la Copamo, si le métier d'animateur t'intéresse, nous te proposons une

session de formation théorique au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) aux vacances de Printemps 2014. Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être envoyées par mail ou courrier postal dès janvier 2014.

Enfin, l'Assemblée Générale de l'association est prévue le mercredi 26 mars à la Salle des Fêtes de Rontalon, à 17h30. Nous vous y attendons nombreux.



contacts

Sabine SPERY
04 78 44 17 02 ou 06 62 69 82 32

Association Loisirs en Pays Mornantais
21 avenue du Souvenir
69440 MORNANT
Mail : administration@loisirsenpaysmornantais.fr
Site : www.loisirsenpaysmornantais.fr



BAR D'ALEX

Bar - Tabac - Presse

TALUYERS

Diffusion des matchs de l'



GRAND ÉCRAN

04 - 78 - 48 - 74 - 22



la Marque Le Lyonnais Monts et Coteaux du Lyonnais



Depuis 2007, la Marque Le Lyonnais Monts et Coteaux du Lyonnais, association de promotion des produits du terroir sur les Monts et Coteaux du Lyonnais poursuit ses missions, notamment pour renforcer l'identité du territoire à travers les produits et les savoir-faire.

Quelques chiffres clés depuis l'année 2013 :

-139 entreprises adhérentes : 14 adhésions supplémentaires,

-105 professionnels rencontrés individuellement depuis le début de l'année dont 5 porteurs de projets de produits locaux,

-200 mails pour mettre en relation une offre et une demande en produits locaux et créer du développement économique;

-La nouvelle filière « revendeurs de produits locaux » mise en place en 2012 est en nette progression : +13 commerçants (15 au total) s'engagent à distribuer des produits issus des Monts et Coteaux du Lyonnais,

-2 événements pilotés par la Marque : la fête de la gastronomie et notamment le cocktail des chefs en septembre et la semaine du Goût en octobre avec plus

de 150 dégustations de produits locaux dans les Coteaux du Lyonnais,

-6 tenues de stands sur le territoire des Monts et Coteaux du Lyonnais ou sur Lyon,

-3 partenariats événementiels : la Val'Lyonnaise à Vaugneray avec 1200 paniers remis à chaque coureur, la Coursière des Hauts du Lyonnais à St Martin en Haut, le raid-nature à Chazelles-sur-Lyon,

-10 000 listes « adhérents Marque Le Lyonnais » distribuées (coordonnées des adhérents par filière),

-une soixantaine d'articles de presse depuis le début de l'année.

La Marque s'est engagée en 2013 sur une étude de positionnement sur le travail accompli depuis sa création mais aussi sur ses perspectives d'avenir. Cette étude est menée par l'ISARA. Les conclusions de cette étude sont prévues pour la fin du mois d'octobre 2013.

-Avec l'Office de Tourisme des Balcons du Lyonnais, à la Tour du Vingtaine à Mornant : des dégustations de produits du terroir vous sont proposées lors de

votre visite, vendredi 18 octobre de 10h à 12h et de 14h à 18h

-Des dégustations de produits locaux chez des commerçants de Mornant

-Aux restaurants : Le Caribou à Chassagny et à L'Auberge des Tours à Orléans avec un menu local et de saison, du 14 au 21 octobre.

Pour plus d'infos :

La Marque Le Lyonnais Monts et Coteaux

- Mairie - 69850 ST MARTIN EN HAUT

TÉL. 04 78 48 57 66 -

Mail : marquecollective@le-lyonnais.org

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Retrouvez toutes les coordonnées des adhérents sur le site www.le-lyonnais.org et suivez toute l'actu de la Marque en devenant fan de la page Facebook Made in Monts et Coteaux du Lyonnais



**Boulangerie
des Platières**

6 h / 20 h - 7/7jrs

ZI des Platières - 69440 Mornant - Tél. 04 78 50 60 76

Ludothèque

URGENT : la ludothèque recherche des nouveaux bénévoles.

Malgré des efforts importants, les bénévoles actuels ne parviennent plus à effectuer toutes les tâches en particulier l'accueil les jours d'ouverture au public.

Nous avons besoin de vous, de relais, pour que la structure maintienne ses services en offrant un lieu ludique à la population.

Un investissement 1 fois par mois apporterait un soutien très important à l'équipe :

- 2h30 le mercredi ou samedi matin
- 1h30 ou 3h le mercredi ou samedi après-midi

- 1h30 le vendredi en fin de journée
 - en semaine : entretien des jeux, plastification, entretien des locaux
- La formation est assurée, les disponibilités de chacun sont respectées, la vie d'équipe est conviviale.

Pour nous rejoindre :

- contactez Sylvie Popelin au 09.51.32.15.15
 - ou par mail maptitefamillepourdemain@hotmail.fr
 - diffuser cet appel autour de vous.
- Merci d'y réfléchir.



**Ludothèque PLANET 'JEUX
Association 'MA PTITE FAMILLE POUR
DEMAIN'**
**7, avenue du souvenir
69440 MORNANT**
maptitefamillepourdemain@hotmail.fr
TEL : 09 51 32 15 15

L'équipe de Planet' Jeux



L'actualité des RAMI

Les Relais d'Assistants Maternels Itinérants (RAMI) sont ouverts aux enfants de moins de 6 ans et à leurs accompagnateurs (familles, assistants maternels...) sur inscription.

Les animatrices vous accueillent sur toutes les communes de la COPAMO pour des ateliers d'éveil (musique, psychomotricité ...) selon un planning prédéfini, et, généralement au rythme d'une fois tous les quinze jours.

Pour cette fin d'année 2013, les animatrices du RAMI ont proposé :

- des temps de conte
- 2 représentations du spectacle « Le voyage de Tiboudou » ont été présentées pendant les vacances,
- une formation sur la communication a débuté avec un petit groupe d'assistantes maternelles. 8 séances se dérouleront entre 2013 et 2014.

Une conteuse est venue présenter aux enfants des contes, comptines...sur des thèmes divers et adaptés à tous les âges. Les temps collectifs ont donc permis à tous (petits, grands, adultes...) de se replonger dans l'univers magique des contes et de la petite enfance.

Le monde féérique du spectacle était de nouveau mis à l'honneur grâce à la fête de Noël des RAMI, proposée aux assistants maternels et aux familles

le mercredi 18 décembre 2013. Une invitation sera envoyée fin novembre 2013 pour vous indiquer les horaires et le lieu, des affiches seront visibles dans les communes afin de vous inscrire. Plusieurs séances seront proposées dans la journée. De belles images resteront gravées dans les esprits de chacun permettant ainsi de clôturer cette année de manière festive et culturelle.

Pour l'année 2014, les RAMI proposeront aux assistants maternels de la COPAMO d'aborder le thème du handicap. Un spectacle a été présenté en septembre, à l'espace culturel, afin d'aborder le sujet avec finesse, fantaisie, imagination et réalisme. Un grand nombre d'assistantes maternelles a pu bénéficier de cette représentation. Ce thème sera ensuite mis en avant tout au long de l'année 2014 à travers des formations, animations, groupes de travail.....

En ce début d'année, le thème du conte sera également proposé de nouveau, permettant aux enfants de continuer à s'évader avec différents temps d'animations :

- des contes seront présentés sur 6 communes,
- plusieurs spectacles seront offerts pendant les vacances scolaires,

- Une balade contée se déroulera en extérieur.

Les assistants maternels pourront bénéficier de différentes formations :

- sur le thème du handicap,
- formation « gestes et postures » afin d'apprendre les bons réflexes pour porter les enfants et prévenir les problèmes de dos....

Un nouveau planning ainsi que les inscriptions aux différents ateliers sera envoyé et mis en ligne sur le site internet à partir de fin novembre. Pensez bien à vous inscrire à l'avance auprès des animatrices.

Les animatrices du RAMI sont à votre écoute par mail et téléphone. Elles vous reçoivent à l'Espace culturel à Mornant, au service enfance/jeunesse, sur rendez-vous, pour vous informer et vous accompagner (contrats, convention collective....).

RAMI SUD :

Sandrine GOUTAGNY

06.77.42.82.31

RAMI NORD :

Marine SEGURA / Laétitia SERENO

06.75.71.49.50

rami@cc-paysmornantais.fr

www.cc-paysmornantais.fr



PEUGEOT

Garage FLACHY – PEUGEOT SERVICES MORNANT

Réparateur Agréé

Maintenance – Carrosserie – Vente véhicules neufs

www.garage-flachy.com

04 78 44 02 70

Salon de Coiffure Mixte

A photograph showing the exterior of a hair salon. The building has a warm, orange-toned facade. The name "Salon de Coiffure Mixte" is written in a large, elegant script font at the top. Below the entrance, there are three arched windows with shelves containing various hair products. A red armchair is visible on the left. To the right, there's a blue pillar with a circular sign that reads "Mouvement". The words "Mouvement d'Hair" are written in a stylized font above a white graphic of flowing hair. The address "84, place de la Bascule 69440 Taluyers" is printed in white on the left side, and the phone number "Tél : 04 78 48 25 71" is on the right side.

ZONES HUMIDES, ZONES UTILES I

Dans le cadre de la 13ème édition des Entretiens du Garon, le SMAGGA organisait vendredi 6 décembre à Taluyers une conférence sur les zones humides. Destinée aux élus et aux techniciens des collectivités, cette rencontre avait comme objectif d'inciter le public à préserver ces espaces naturels ayant un rôle important dans le fonctionnement du bassin versant.

Au programme de cette matinée, trois intervenants ont présenté les vertus des zones humides. Chrystelle Caton, chargée d'études au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, a expliqué aux 80 personnes présentes le fonctionnement et le rôle de ces zones utiles. « Les zones humides ont un rôle majeur sur le territoire d'un bassin versant. D'un point de vue hydraulique, elles sont de véritables éponges. Elles régulent les écoulements en période de crue. D'un point de vue écologique, ce sont des trésors de biodiversité. En France, elles abritent 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales rares », explique la spécialiste.

des ruissellements provoquent de fortes érosions des terres, notamment à l'aval du bourg », souligne Max Ollagnier, délégué du SMAGGA pour la commune. « En préservant les zones humides, nous nous donnons les moyens de lutter contre ces phénomènes naturels », poursuit Max Ollagnier.



Mr le Maire de Taluyers salue la présence des élus et techniciens à ces entretiens et fait l'historique du Marais de Morlin propriété communale.



Plus de 80 participants à ces entretiens du garon dans la Salle des Barbelous parfaitement aménagée pour la circonstance.



Visite commentée du Marais de Morlin en présence de nombreux élus

A cause de l'activité humaine, deux-tiers des zones humides ont disparu en France depuis le début du 20ème siècle. Pour stopper cette hémorragie, le Département du Rhône a effectué leur inventaire. Celui-ci a été exposé par Nicolas Chaverot, Technicien entretien et protection des milieux aquatiques à la Direction de l'Aménagement Durable de la collectivité territoriale. « Pour protéger les zones humides, il est indispensable de bien les connaître », affirme-t-il. Sur le territoire du bassin versant, le Département en a dénombré 232. Situé à Taluyers, le Marais de Morlin fait partie des 2 derniers marais du département du Rhône. Pour le protéger, il a été identifié à l'inventaire des ENS (Espaces Naturels Sensibles) du Département à travers l'inscription du site des landes de Montagny dont il fait partie.

Venu exposer cette démarche d'inventaire, la commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire est la première commune du bassin versant à avoir intégré les zones humides à son PLU (Plan Local d'Urbanisme). « Lors de violents épisodes pluvieux,

Après ces trois interventions, élus et techniciens ont chaussé leur paire de bottes pour se rendre aux 2 visites prévues dans le cadre de cette conférence. Le premier groupe s'est ainsi rendu à Chassagny sur le site de la prairie de la Vaure alors que le second groupe prenait la direction du Marais de Morlin. Guidés par les deux agriculteurs en charge de l'entretien des prairies, les conférenciers ont pu découvrir le fonctionnement de ces deux havres de paix remarquables.

Taluyers tout simplement

Taluyers et son patrimoine

Lorsque le randonneur traverse l'un des villages de l'ouest lyonnais et en particulier du pays mornantais, il peut observer au détour d'un chemin, un point de vue exceptionnel ou une chapelle romaine se découplant sur l'horizon, un muret en pierres sèches restauré ou une loge en péril. Ces trésors font partie du patrimoine local et contribuent à la richesse environnementale, culturelle et touristique de notre territoire. Taluyers n'est pas en reste, il possède de nombreux sites tout à fait remarquables, un rapide bilan va nous permettre de prendre ou reprendre conscience de la valeur de ce patrimoine à protéger.

La plupart du temps, il est bien visible et accessible mais n'oublions pas celui dissimulé, caché à notre regard ou d'accès difficile et souvent menacé dont seul un œil averti peut en apprécier la valeur.

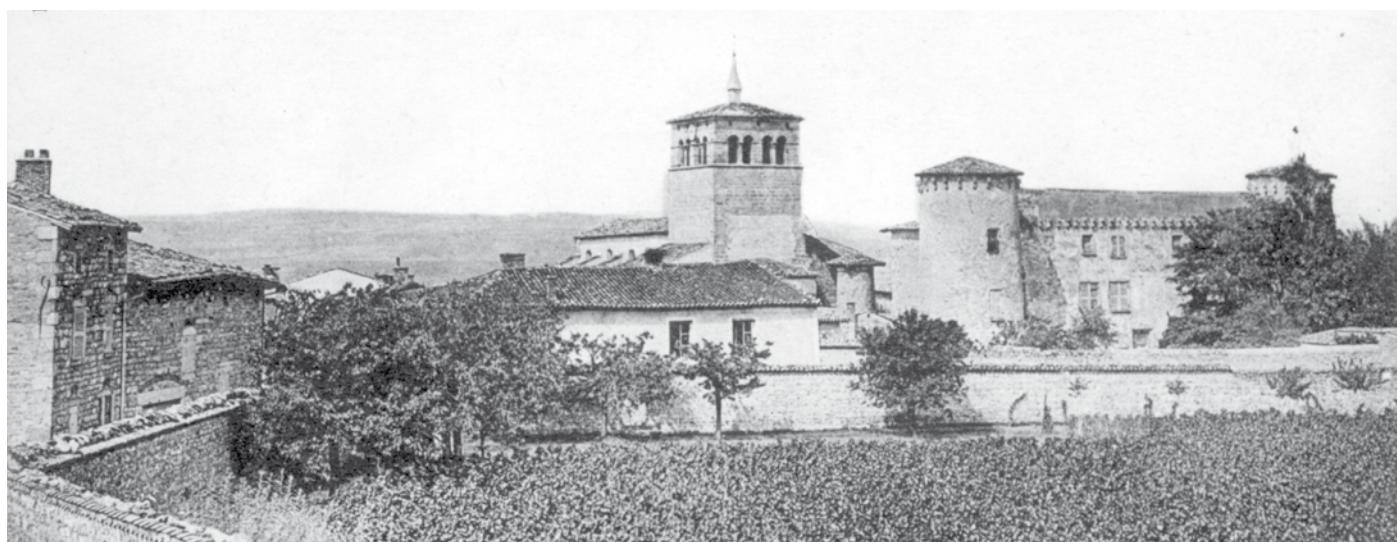


Commençons par l'ensemble du site, son environnement et sa forme caractéristique. D'ailleurs, l'étymologie de Taluyers (L'origine serait gauloise, il signifierait "éminence boisé" : "tal" = talus, et "uy" = bois, en celte) nous le rappelle. Faisant partie des balcons du lyonnais, formé de paysages vallonnés, il possède un environnement naturel très riche en biodiversité avec la zone humide de Berthoud, son « Bois Manié », le marais de « Morlin », ses prairies, vergers et vignobles. La forme en demi-cercle du quartier du « chater » orienté à l'ouest, fermé par l'église et le prieuré sur sa face est donne au village une disposition caractéristique des sites médiévaux. Le prolongement plus tardif vers la place ou sera implanté la

bascule publique (ancien site d'étendue d'eau servant de lavoir) et vers la place de l'ancien hôpital médiéval avec son puits va lui donner la forme allongée au XVIIIe XIXe siècle. L'ensemble de la propriété de la maison forte du seigneur Berthaud, qui deviendra la maison Pie X, a conservé son caractère d'origine avec son jardin et son lavoir. D'ailleurs l'ensemble du village est ponctué par des plantations d'arbres remarquables (cèdres, allées de peupliers en bord de routes ...) et quelques parcs et jardins publics (Pie X, square de la Mairie), ou privés (certains tout à fait remarquables). Enfin les nombreux chemins irriguants les terrains agricoles environnants font la joie des marcheurs. L'aspect architectural et le bâti sont bien connus avec l'église « Nativité de Notre Dame » et ses peintures murales intérieures, le prieuré et la tour Sainte Maxime, le château Berthaud, la Mairie, Les anciennes demeures du centre et les fermes typiques du lyonnais avec cour intérieure, colonnades sur balcon, « chapi » et génoises à l'entrée.

Plus discret, les éléments du petit patrimoine méritent le détour par leur diversité, leur histoire et leur impact sur l'harmonie des lieux où ils sont implantés. Citons en vrac : les murets en pierres sèches, les loges (voir le Taluyers Infos n°75), les croix de chemins, les tombes remarquables du cimetière (par exemple le caveau de Mme Serve, bienfaitrice du village), le monument aux morts, le lavoir du Chauchay, les puits et boutasses, fontaines et baches, les portails en fer forgé et génoises, les bouteroues (ou chasse-roues), l'aqueduc romain du Gier passant en souterrain en Prapin, les dessus de portes en pierre décorés avec écussons au Chater, les œuvres d'art tels que les tableaux au fond de l'église ou la représentation de la place de la Bascule par le peintre local d'Edouard DOUGY (visible à la Mairie).

Les écrits et la documentation sur le village sont des témoignages indispensables pour la connaissance de l'histoire et de l'origine des composantes de ce patrimoine : les archives municipales donnent un regard exceptionnel sur le passé avec en particulier les registres paroissiaux numérisés, accessibles en ligne afin d'aider aux recherches des généalogistes. Le cadastre Napoléon représentant le plan du village en 1812 est un complément indispensable à la carte de Cassini. L'ensemble des archives a été répertorié, reclassé et réaménagé dans un



nouveau local de la mairie et une partie a été restaurée en 2011. D'autres écrits représentent un grand intérêt tels que les ouvrages et revues (livres de J.P. Cheval et anciens numéros de la revue l'Araire et du Taluyers Infos), fascicule sur l'histoire de Taluyers écrite par le curé Jean Jalon datant de 1945.

Le patrimoine mobilier est aussi très important, souvent appartenant au domaine privé tel que meubles anciens, vaisselle, vieilles pendules. Suite à la séparation de l'Eglise et



de l'Etat, l'inventaire fait en 1906 nous révèle que de nombreux objets d'art cultuels ont disparu depuis cette date. Néanmoins, il reste encore à l'église dix œuvres inscrites et un tableau classé officiellement à l'inventaire des monuments historiques, bénéficiant ainsi d'une certaine protection. D'autres objets, chasubles et, bien sur, les cloches font partie intégrante de ce patrimoine religieux.



2015. - TALUYERS (Rhône). - Intérieur de l'Eglise
La histoire économique locale a aussi laissé des souvenirs avec ses carrières (anciennes exploitations de granit) souvent transformées en étang, les tuileries, la forge, les anciennes façades de boutiques telles que la boucherie-charcuterie, le tonnelier et plus anciennement les coquettiers et les veloutiers.

Concernant les commerces disparus, il reste quelques traces des cinq épiceries des années 1950, des deux bouchers-charcutiers, de la boulangerie, du marchand de charbon, de l'hôtel du commerce et de l'hôtel du nord, des nombreux cafés et auberges. Enfin, dans nos oreilles résonne encore le cri « Oop I, Oop I Aux vieilles pattes I Vla l'pati » des chiffonniers ambulants rachetant vieilles pattes et peaux de lapins.

N'oublions pas le patrimoine immatériel de la plus haute importance, souvent enfoui dans la mémoire des anciens et connaissant une partie des anecdotes de l'histoire récente. La microtoponymie (ou usage des noms de lieux) a été respectée avec les appellations des rues, des quartiers, des hameaux et des sites sur les cartes actuelles. Afin de ne pas oublier tous ces toponymes, une étude est en cours sur l'ensemble des villages de la COPAMO par l'association « Patrimoine en pays Mornantais » (voir le Taluyers Info n° 72). Au fil du temps, des enregistrements audio de témoignages de quelques anciens ont été réalisés et leur numérisation à partir de cassettes analogiques a été menée à bout. Le parlé local avec l'accent caractéristique nous permet de retrouver un peu de vocabulaire du patois « franco-provençal » peu à peu disparu après la guerre de 14. Nous vous rappelons aussi, cher lecteur sensible au patrimoine et à l'histoire locale que vous pouvez nous prêter vos archives privées, lettres, photos et cartes postales anciennes afin que nous puissions les numériser et les archiver dans un but de conservation à destination des chercheurs ou des générations futures comme témoignages de la vie locale. La mémoire auditive peut aussi fonctionner chez certains avec le rappel du paysage sonore des années 1950 : il n'y avait pratiquement pas d'automobiles et leur traversé du village provoquait une levée des rideaux afin d'identifier le chauffeur. La journée était ponctuée par le chant des coqs trônant sur les tas de fumiers dans les cours de ferme à l'intérieur du village, rapidement suivi du cri des poules se battant ou annonçant une ponte. Venait ensuite les cloches avec, outre les sonneries des heures, celles rappelant les offices, les matines, vêpres, complies En particulier le dimanche matin, un véritable concert festif couvrait le village de ses harmoniques. La semaine, en fin d'après-midi vers 18h, nous pouvions entendre



Taluyers tout simplement



au loin le son des sirènes suivi des tirs de mines des carrières de Montarcis ou de la lande de Montagny. Pendant les vendanges, le clic-clac des pressoirs s'échappait des caves où, autour d'un verre de vin nouveau, les vignerons refaisaient le monde en attendant la soupe.

Evoquons les fêtes et cérémonies, certaines sont encore en vigueur avec la vogue et la vente des brioches, le défilé du 11 novembre, le bal du 13 juillet, les défilés et repas des classards, la pose des lampions en bordure des fenêtres pour la fête des illuminations du 8 décembre. D'autres ont disparu : le charivari, les processions (La Fête Dieu, les Rogations), les kermesses permettant de récolter quelques sous pour payer les maîtres d'école (néanmoins la vache qui crache issue de Pie X continue ses distributions de surprises), la tournée la nuit du 1^{er} mai, la retraite aux flambeaux au début de la vogue. Les jeux et sports traditionnels locaux (la coinche, la boule lyonnaise).

Terminons par le petit cabinet des curiosités :

Elles ont pour patrie le village de Taluyers. Certaines sont encrées dans une profonde histoire, d'autres sont d'origine assez récente mais dans tous les cas elles restent des curiosités

locales. Nous vous laissons les découvrir, elles sont au nombre de douze, comme les apôtres ou le nombre de mois.

- Le cippe gallo-romain (stockée actuellement au musée gallo-romain de Fourvière).
- La crypte de l'église et ses squelettes.
- La rouette et son asile.
- Un puits lyonnais.
- Un cadran solaire sur une loge.
- Un vitrail évoquant la donation de Dame Blismonde à l'abbé de Cluny en l'an 999.
- La pierre de la bascule de 1842 (vers la Fabrique).
- La croix des Bourguignons.
- Les latrines médiévales du prieuré.
- La voie romaine.
- Un sarcophage.
- Le four à briques et à tuiles en Felin.

Nous avons bien dit 12 curiosités, en réalité elles sont quinze, il en manque trois. Nous vous laissons le soin de les découvrir, mais il n'y a pas de raton laveur. Vous pouvez écrire à la rédaction pour soumettre vos idées afin qu'elles paraissent au prochain numéro.

Gérard CHOLLET

(Commission Animations-Associations-Patrimoine)



Du nouveau à la crèche

Merci à Denise en premier lieu et à Sylvie, René, Marie-Jo, les Bernard, Yves pour la réalisation de la crèche provençale pour notre Noël 2013.

N'oublions pas Talusatis également.



Etat civil 2013

Naissances

DAVID	Léon	13/12/2012
DELHOMME	Léon	05/01/2013
VIVENZO	Angélo	21/01/2013
LEGER	Rose	24/01/2013
GRAND	Mila	05/02/2013
BOYER	Mathéo	08/02/2013
BELLIN SALARIN	Matteo	11/02/2013
AMAN	Tessa	14/02/2013
DUPERRET	Gaspard	14/02/2013
VERICEL	Rudy	22/02/2013
CHACON GIANELLI	Lola	28/02/2013
BONY	Raïden	07/03/2013
DE FREITAS	Kassy	15/03/2013
HERNANDEZ	Charlotte	15/03/2013
HERNANDEZ	Morgane	15/03/2013
BRIDAY	Elouan	30/03/2013
FERREIRA	Jordan	30/03/2013
MIEGE	Agathe	05/04/2013
HUGUES	Nolhan	16/04/2013
HAFFRAY	Amélie	21/04/2013
GALLIANO	Tony	25/04/2013
PIQUERAS	Cloé	02/05/2013
PIQUERAS	Léa	02/05/2013
ROULET	Tysia	20/05/2013
IAFRATE	Roméo	27/05/2013
SZKUDLAREK	Kaja	05/06/2013
MATHIEU CHIRAT	Jade	18/06/2013
OLIVEIRA PEREIRA	Lylio	21/06/2013
SARRON	Axel	26/08/2013
NASRI	Mélina	29/08/2013
MARSELLA	Coline	03/09/2013
COSTANTIN	Ethan	19/09/2013
AMELINEAU	Cléa	27/09/2013
VIAL	Martin	11/10/2013
CACHARRON	Lana	12/10/2013
RIONDET	Lycia	20/10/2013
RULLAT	Clément	02/11/2013
NOUIOUA	Sabri	18/11/2013

Mariages

PICARD Nicolas	VIVIEN Sophie	01/06/2013
AUBRIOT Stéphane	MAGNANTE Laetitia	01/06/2013
SOUCHE Benjamin	NEHACHE Anissa	22/06/2013
ASSAF Adib	SALIS Marine	22/06/2013
RUDOWSKI Guillaume	CHIZAT Audrey	13/07/2013
ROUSSET Daniel	ROVEYAZ Isabelle	15/07/2013
VIALET Ludovic	CHOL Carine	20/07/2013
LAINE Jean-Pierre	JIANG Hua	27/07/2013
BERTOLACCINI Jonathan	BOUVIER Stéphanie	17/08/2013
BILLAUDAZ Damien	PIZZOGLIO Véronique	26/10/2013
BEAUFILS Patrick	ABELLAN Sonia	21/12/2013

Décès

AGIER Chantal, Andrée, Mauricette	ép. CORTIAL	25/12/2013
JACQUIER Yvette, Marie, Aglaée	ép. BOUVERAT	28/12/2013
LELARGE Yvette, Paulette	ép. GENTES	07/01/2013
DUPUY Alexandrine, Marie, Michelle	ép. DANNEYROLLES	15/01/2013
LO GIOCCO Giovanni		10/02/2013
MARTINEZ Prudence	ép. SEBIS	14/02/2013
FUENTES Yolande, Juliette	ép. MARTINEZ	23/02/2013
BOULADE Suzanne, Hélène	ép. DUCRETTET	30/04/2013
COMBET Yvonne, Félicie	ép. SABATIER	13/05/2013
FROMARD Lisiane, Georgette, Yvette	ép. MANUEL	21/05/2013
MARZILLI Stella	ép. DI PASTENA	11/06/2013
MOINE Suzanne, Marcelle, Angèle	ép. RODOT	22/06/2013
GALLET Anna, Denise	ép. PILLONNET	27/06/2013
THUILLER Jeanne, Alice	ép. SCHNEIDER	03/07/2013
MUZET Agathe, Marie, Antoinette	ép. BERLIOZ	04/07/2013
CUENCA AGUILERA Maria	ép. BERMUDEZ ORTEGA	22/07/2013
RIQUET Madeleine		23/07/2013
CONDAMIN Jeanne, Marie	ép. PIEGAY	04/08/2013
BELLOCHOVIQUE Ida, Thérèse	ép. COMTE	10/09/2013
AUDIN Anne-Marie, Thérèse	ép. CHIPIER	14/09/2013
PERRUCHON Marie-Louise, Henriette	ép. BOURDUGE	17/09/2013
GRATALOUPE Gisèle, Brigitte	ép. DAVID	19/09/2013
PEMEANT Noélie, Eugénie	ép. DUPROS	01/10/2013
LACHAUX Jeanne, Eugénie	ép. BOISSY	29/10/2013
GEROSSIER Marie Eugénie Etienne		29/10/2013
COSTE Huguette, Marie-Thérèse	ép. PORTE	31/10/2013
FRAISSE Simonne, Andrée	ép. COURTIAL	10/11/2013
CROZIER Emile, Jean, Henry		16/11/2013
DE NERVAUX Monique, Antoinette		06/12/2013
GROPPER Babette	ép. ZINK	21/12/2013
COIFFET Jeanne, Juliette	ép. BATISSE	22/12/2013

Taluyers tout simplement

Associations 2014

ALEGRIA CHORALE	Chantal	PIGNERET-ZOTOFF	Présidente	27 chemin des Cornets	69700	GIVORS	06.45.69.61.98
AMICALE SAPEURS POMPIERS	Eric	ROMANO	Responsable	199 chemin de La Champine	69440	TALUYERS	04.78.48.52.47
AMICALE BOULES	Robert	MAS	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.48.22.46
ASPCMT (anciens sapeurs pompiers)	Bernard	BERGERON	Président	Route des Fontaines	69440	TALUYERS	04.78.48.20.58
ASSOCIATION MUSICALE	Christiane	ROUAND	Présidente	350 Rue de la Mairie	69440	TALUYERS	04.26.00.68.03
ASSOCIATION PAROISSIALE	François	COUTURE	Président	156 Chemin Taravel	69530	ORLIENAS	04.72.31.06.13
BIBLIOTHEQUE Municipale	Brigitte	LOUSTE	Présidente	14 Place de la bascule	69440	TALUYERS	04.78.48.20.85.
BIEN VIVRE A TALUYERS	Eugène	BRESSON	Président	Route de Berthoud	69440	TALUYERS	04.78.48.70.58
CLUB DE L'AMITIE	Madeleine	JULLIAN	Présidente	Prapin	69440	TALUYERS	04.78.48.70.52
CLUB DES COTEAUX			Président	Route de Grand Bois	69440	TALUYERS	04.78.48.20.46
COMITE des FETES	Raphaël	CHOLLET	Président	270 Rue Saint Marc	69440	TALUYERS	04.78.48.78.19
ECOLE DE JUDO	Philippe	PFLIEGER	Président	774 Montée de Sourzy	69940	MONTAGNY	04.78.73.93.58
ESCRIME JAPONNAISE	Yoann	VARENNE	Président	25 Rue des Rivoirelles	69440	TALUYERS	06.83.50.45.89
GENERATION RALLYE	Chrystel	PONS	Présidente	1165 Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.85.60.82.77
HARMONIE Taluyers-Orliénas	Christine	ANDRE	Présidente	120 chemin de la Bonnette "Jaloussieu"	69530	ORLIENAS	04.78.05.50.67
IDEALE DS Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77
JEUX'PLANCHES	Bernard	DESMEURS	Président	253 Chemin du Moncey	69440	St LAURENT d'AGNY	04.78.48.25.01
L'ATELIER PASSION	Yvette	SCHMITT	Responsable	49 Route du Bâtard	69440	TALUYERS	04.78.48.24.47
ARTS SCENIQUES ET VIELLES BRETELLES	Bruno	SICARD	Président	133 E Rue de La Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.20.60
LES VIGNERONS	Alain	PRAT	Président	Les Barrotières	69700	ST ANDEOL LE CHATEAU	04.78.81.29.96
LOISIRS TEMPS JEUNES Périscolaire	Séverine	SICHE-CHOL	Présidente	404 Ch de la Rosette	69440	TALUYERS	06.15.19.22.67
MOTO CLUB DES CINQ	Dominique	LAUGIER	Président	99 rue du Prieuré	69440	TALUYERS	06.15.69.93.33
PARENT D'ELEVES (F.C.P.E.)	Marie-Anne	HARGUINDEGUY	Présidente	133 Rue de La Grange	69440	TALUYERS	04.72.31.77.43
PATRIMOINE DU RHONE	Pierrette	BERGER-PERRIN	Correspondant	175 rue de la Guette	69440	TALUYERS	04.78.48.74.43
PATRIMOINE DU RHONE	Gérard	CHOLLET	Correspondant	76 rue de La Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.27.30
PRIEURITES TALUSIENNES	Hélène	Le LAY	Présidente	Rue de la Chabaudière	69440	TALUYERS	04.78.48.73.47
S.C.L. Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais	Jean-Marc	DUSSARDIER	Président	Rue du Prieuré	69440	TALUYERS	04.78.19.34.19
SAUT A L'EAU	Daniel	DAUDÉ	Président	Maison des associations	69440	MORNANT	06.08.49.42.47
SOCIETE de CHASSE	Marc	GOURLON	Président	Rue de la Bezace	69440	TALUYERS	04.78.48.77.95

Associations 2014

SOU des ECOLES	Sandrine	CALIPPE	Présidente	210 rue de la cordonnerie	69440	TALUYERS	04.78.44.29.10
OFFICE DE TOURISME	Lucette	VERPILLIEUX	Représentante	Place de La Bascule	69440	TALUYERS	
OFFICE DE TOURISME	Marie-Claude	MARET	Représentante	40 route du Batard	69440	TALUYERS	04.78.48.26.56
OFFICE DE TOURISME	Jean-Paul	CHEVAL	Représentant	70, Rue du Pensionnat	69440	TALUYERS	04.78.4874.53
TAL'LA FORME	Carole	COACHE	Présidente	182 Rue de la Charrière	69440	TALUYERS	06.60.27.55.76
TALUS'ARTS	Sheila	GAILLARD	Présidente	230 rte de St Laurent d'Agny	69440	TALUYERS	06.13.68.36.64
TALUSATIS	Aline	FILLIOL		210E Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	04.78.48.21.45.
TALUSATIS	Juliette	DUBROUILLET	Présidente	6 Rue Diot	69530	BRIGNAIS	06.98.87.60.14
TENNIS CLUB	Laurent	GOUTTENOIRE	Président	Rue des Blanchardes	69440	TALUYERS	06.98.84.63.12.
U.S.T.L.M.O	Frédéric	ANDRE	Président	120 Chemin de La Bonnette	69530	ORLIENAS	06.61.17.50.67
UNIVERSITE VILLAGEOISE	Patrice	BRUYERE	Président	220 rue de la Grange	69440	TALUYERS	04.78.48.22.27
Voiture Club de Rhône Alpes	Jérôme	JAMES	Responsable	Chemin de Sagris	69440	TALUYERS	06.17.25.77.77

Damien Devaux

Paysagiste

Créateur de jardin

- Pavage • Dallage • Enrochement • Clôture
- Escalier • Maçonnerie paysagère • Bassin • Muret
- Elagage • Plantation • Taille de haies

Taluyers - 04 78 48 27 43 - 06 17 40 52 82

www.damiendevaux.fr - damien.devaux@cegetel.net

Taluyers tout simplement

Animations 2014

classe en 4
dimanche 1 juin

janvier				
11-Janv	Vœux du Maire	Municipalité	Salle d'animation	18h00
18-janv	Repas des anciens	Municipalité/Comité des Fêtes	Salle d'animation	12h00
18-janv	AG - TAL'LA FORME	TAL'LA FORME	Salle des Associations	10h à 13h
19-janv	Après-midi "jeux de société"	Bibliothèque municipale	Bibliothèque municipale	13h à 17h
25-janv	Journée triples	Amicale Boules	Amicale Boules	11-13h & 17-19h
fevrier				
9-févr	Boudin à la chaudière	ASPCMT	Place de la Bascule	7h - 14h
mars				
9-mars	Puces de la Couturière	L'ATELIER PASSION	Salle d'animation	9h à 17h
15-mars	Voyage à Annecy (et son carnaval)	COMITE des FETES	départ parking du Prieuré	6h Parking Pieuré
22-mars	Carnaval avec défilé dans le village	SOU des ECOLES	dans le village	après-midi
23-mars	1er tour élections municipales	Municipalité	Salles Mairie 1 et 2	journée
29-mars	2e tour élections municipales	Municipalité	Salles Mairie 1 et 2	journée
avril				
6-avr	Marche familiale	SOU des ECOLES	départ défilé devant Mairie	8h
12-avr	Concert de Printemps	ASSOCIATION MUSICALE	Salle d'animation	18h00
13-avr	Sortie découverte des oiseaux	Université Villageoise	Bibliothèque	RV 9h
21-avr	Challenge GUYOT-TAYOL	AMICALE BOULES	Amicales Boules	14h
mai				
du 5 au 9 mai	Stage foot	USTLMO	Stade	journée
8-mai	Cérémonie Monument aux Morts	Municipalité	Monument aux Morts	11h
14-mai	Assemblée générale	COMITE des FETES	Salle "Les Barbelous"	20h30
18-mai	Rassemblement motos	Moto Club Des 5	Parking du Prieuré	8h à 20h
juin				
1 juin	Classes en 4		Salle d'animation	journée
14 et 15 juin	Tournoi foot	USTLMO	Stade	journée
14-juin	Fête des écoles	SOU des ECOLES	Salle d'animation	8h à 18h
14-juin	Course Nocturne de la St Jean	"Course de la nuit de la Saint Jean"	Salle d'animation	soirée
21-juin	Fête de la musique	ASSOCIATION MUSICALE	La Halle	soirée
27-juin	Coupe des vignerons	AMICALE BOULES	Jeux de boules	18h30
28-juin	Fête de TAL'LA FORME	TAL'LA FORME	Salle "Les Barbelous"	10h à 13h
26 au 29 juin	Festival de théâtre	PRIEURITE TALUSIENNES	Taluyers	soirée
juillet				
13-juil	Bal public du 14 juillet	Amicale des Sapeurs Pompiers de Taluyers	Place de la Bascule ou salle d'animation	21h

**NOUVEAU
A TALUYERS**



Amand*InSide

aimez votre intérieur

AMANDINE BROGNIART

Décoratrice d'Intérieur pour Particuliers & Professionnels

Prestations:

- Rendez-vous conseils en décoration (coaching déco)
- Création d'ambiance et de concepts décoratifs pour tout espace intérieur et extérieur
- Décoration éphémère (événementiel, vitrines, stands...)
- Réalisation de plans et vues en 3D
- Création de meubles & accessoires sur mesure

www.amandinside.fr * Tel: 06 64 27 60 29
contact@amandinside.fr




point S

Pas de stress, il y a point S !



PNEUMATIQUES : auto/moto/4x4/VUL

ENTRETIEN :

- Révision • vidange
- Parallélisme
- Amortisseurs
- Freinage
- Etc...

Rive de Gier
RD 42
ZA LES PLATIÈRES
CARIBOU RD 42
Brignais

ZA LES PLATIÈRES
69440 MORNANT
04 78 19 98 49

Château Talluy

Détente, Authenticité & Emotion

Hotel de Caractère
Restaurant
Bistrot
Séminaires



BISTROT
 plats à partir de 7€
 Plat du jour 10€

RESTAURANT
 Menus à 27€/ 38€/ 50€

**NOUVEAU
SALON DE THE**

Bons Cadeaux
 Expo Vente permanente
 de peinture, sculpture, photos.

www.chateautalluy.com
contact@chateautalluy.com
 144 Rue du pensionnat - 69440 Taluyers
 Tél. 04 78 19 19 00

Infos pratiques

mairie

160, rue de la Mairie
Tél. 04 78 48 73 17
Fax. 04 78 48 24 12
Mail : mairie.taluyers@acc-paysmornantais.fr

horaires d'ouverture

Lundi	9h-12h
Mardi	9h-12h et 16h-18h
Mercredi	9h-12h
Jeudi	9h-12h et 16h-18h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h
Samedi	9h-12h

permanences

Le Maire et ses Adjoints
reçoivent sur rendez-vous.

navette

Une navette le Vendredi une fois par quinzaine pour Mornant. Service Gratuit.
Départ 9h30 Retour 11h30 devant la Mairie.
Vendredi 10 & 24 JANVIER
Vendredi 7 & 21 FEVRIER
Vendredi 7 & 21 MARS
Vendredi 4 & 18 AVRIL
Vendredi 2 - 16 & 30 MAI

santé

Docteurs

BRUYAS BERTHOLON	04 78 48 20 04
OLIVIER	04 78 48 20 04
Médecin de garde	04 78 44 03 03

Kinésithérapeute

Kevin ESTRUCH	09 81 96 33 42
---------------	----------------

Infirmiers

Éric PATENAY	06 83 85 59 80
Adeline DURAND	
Nathalie FORISSIER	04 78 57 92 09

Sage-femme

Estelle SEON LABLANCHE 06 70 74 77 00

Osteopathe

Jérôme REURE 06 79 29 56. 99

école

Route de Berthoud	
Ecole MATERNELLE	04.78.48.26.95
Mme DEVAUD	
Ecole ELEMENTAIRE	04.78.48.75.47
Mme LOPEZ	
RESTAURANT SCOLAIRE :	04.78.48.72.90
Amandine DHELLIN	

agence postale

Place de la Bascule 04.78.48.12.45

Lundi	Mardi	Mercredi
15h à 18h	15h à 18h	15h à 18h
Jeudi	Vendredi	Samedi
15h à 18h	15h à 18h	9h à 12h

bibliothèque

Tél : 04.78.48.74.85
<http://bibliothequetaluyers.free.fr>
le 1er mardi de chaque mois ouverture en nocturne de 20h à 22h

Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
16h30 à 18h30	14h00 à 17h00	16h30 à 18h00	10h00 à 12h00

urgences

Pompiers	18
SAMU	15
Centre anti poison	04 72 11 69 11
Gendarmerie de Mornant	04 78 44 00 64 ou 17
Allo Enfance Maltraitée (numéro appel gratuit 24/24 h)	119
Allo Violences Conjugales	3919
Urgence gaz	0810 224 000

marché

Place de la Bascule :
Mercredi matin et Vendredi matin

culte

Messe tous les 1er et 3ème dimanches du mois

Taluyers tout simplement

Commerces à Taluyers Quand l'épicerie fait peau neuve...

Vous avez certainement remarqué que notre épicerie a fermé quelques semaines, cet automne, pour se faire une nouvelle beauté, voire un lifting important.

Roselyne Violet en est la nouvelle propriétaire.

Yvette (Redon), après trente-trois ans de bons et loyaux services, a pris sa retraite. Depuis janvier 1980, elle travaillait à l'épicerie Croq en tant que salariée avec Michel et Claudette Martinière. En 1997, Yvette rachète le fond, apporte quelques changements, Claudette Martinière devient son employée. Cette dernière quitte définitivement le Croq au début des années 2000. Roselyne l'a remplacée en 2002.

Aujourd'hui, en 2014, une page se tourne et Roselyne est bien décidée à développer son affaire. Maman de trois enfants, âgés 15, 13 et 9 ans, elle était déjà la propriétaire de l'épicerie située à Montagny de 1993 à 2002.

L'épicerie, relookée, a désormais l'enseigne Proxi (comme proximité !). La surface a été réduite et le tout est rénové pour en faire un magasin agréable. Roselyne met l'accent sur les produits frais : charcuterie, fromage, fruits et légumes (si possible approvisionnés chez des agriculteurs du cru) et bien sûr l'épicerie. Bref tous les produits de première nécessité sont disponibles chez Roselyne. La livraison à domicile, les bouquets de fleurs (sur place ou en commande) sont les services supplémentaires mis en place.



Roselyne vous attend !



La présence de commerces est indispensable pour garantir la vitalité de notre village. La boulangerie et le tabac presse, sont également à votre disposition au centre village. N'oublions pas également notre salon de coiffure et notre institut de beauté. La qualité des produits et de l'accueil, le professionnalisme de nos commerçants constituent autant d'atouts pour le commerce de proximité.

Ils ont besoin de votre soutien.

Sylvie ROMAN CLAVELLOUX



> vos commerces

BOULANGERIE

Du mardi au samedi : 6h30 - 13h et 16h - 19h

Dimanche : 6h30 - 13h

Fermé les lundis

EPICERIE PROXI

Du mardi au samedi : 7h30 - 13h 15h30 - 19h

Dimanche : 8h - 13h

Fermés le lundi et les après midis des mercredis et samedis

TABAC PRESSE

Du lundi au samedi : 6h30 - 13h et 15h30 - 20h

Dimanche : 7h30 - 13h

Nocturne le vendredi soir



site internet

Toute la vie de votre village se trouve sur le site.

www.taluyers.fr

Si vous souhaitez suivre l'actualité de Taluyers, inscrivez vous par mail à l'adresse :

webmaster.taluyers@gmail.com



Merci à Blandine pour ses photos.

